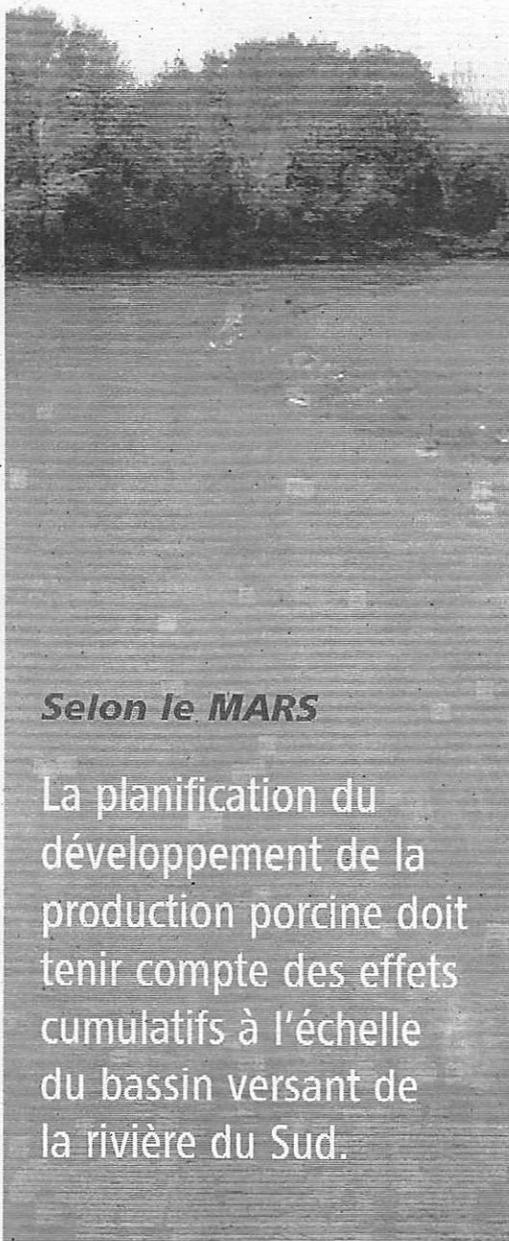


# L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

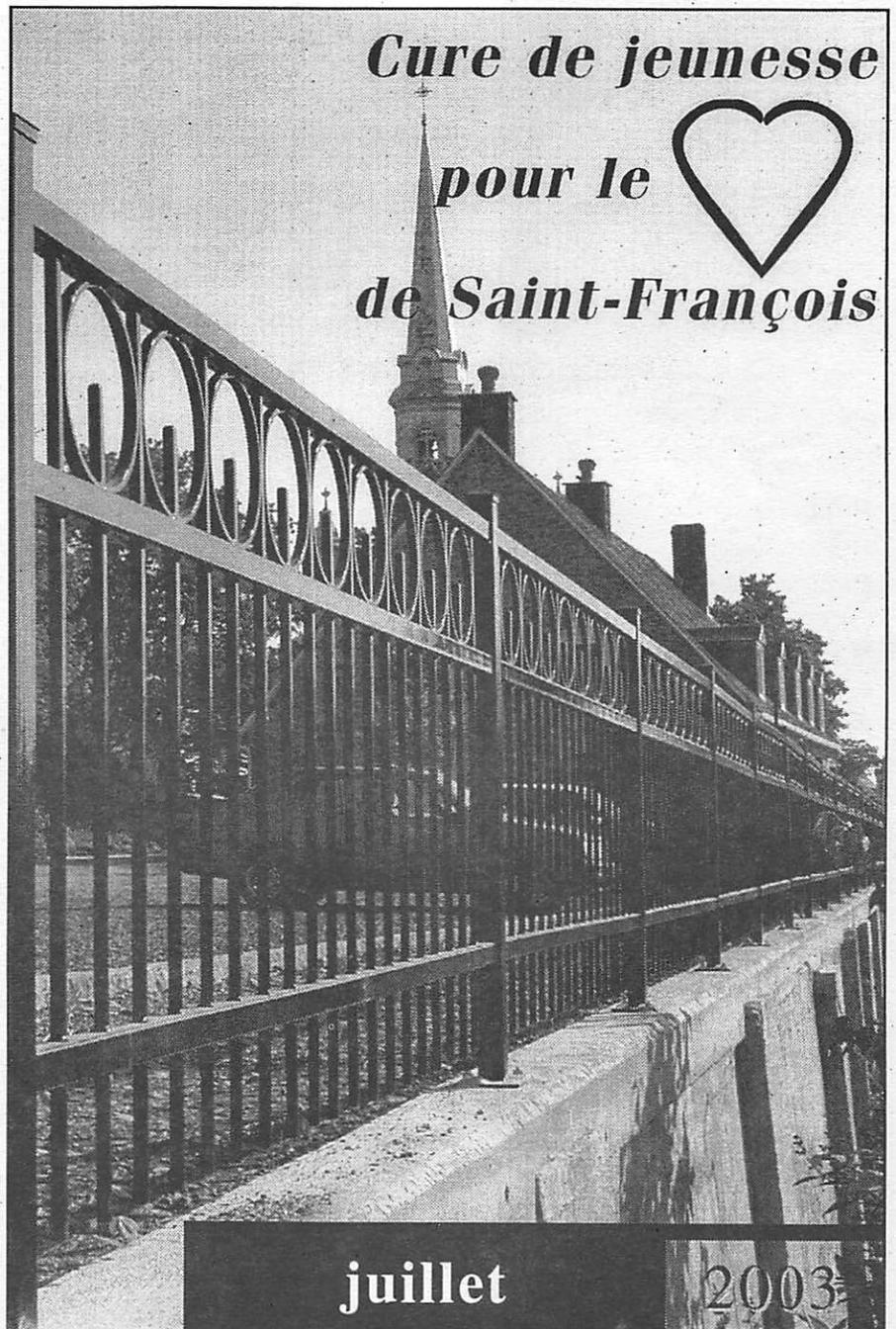
Vol. 10 n° 8 juillet 2003

LA COMMUNICATION EST À LA BASE  
DE TOUTE ACTION COMMUNAUTAIRE.



## *Selon le MARS*

La planification du développement de la production porcine doit tenir compte des effets cumulatifs à l'échelle du bassin versant de la rivière du Sud.



*Cure de jeunesse  
pour le*   
*de Saint-François*

juillet

2003

**V E U I L L E Z   N O T E R**

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois

**ADMINISTRATEURS**

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659

**DIRECTEURS**

Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019
Jean-Yves Lamonde	259-2433

**Publicité**

Réjean Cloutier

**Petites annonces**

Laurence Hallé

**Maquette et mise en page**

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

**Photo première page**

Raynald Laflamme

**Traitement de l'information textuelle**

Nicole Bérubé

**Correction**

Nicole Couture

**Assemblage**

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

**Abonnement**

Sylvain Lamonde

**Recrutement et membership**

Jean-Yves Lamonde

**Impression**

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

**TARIFS PUBLICITAIRES**

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
<b>ABONNEMENT</b>		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

**Nos de téléphone importants**

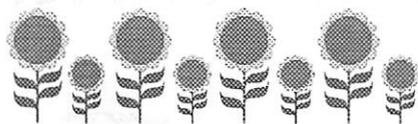
Ambulance ..... 911  
 CLSC Antoine-Rivard ..... 248-2572  
 Feu ..... 911  
 Municipalité ..... 259-7228  
 Centre anti-poison du Québec ..... 1-800-463-5060  
 Tel-Jeunes ..... 1-800-263-2266

**AMECO** Association des  
médias écrits  
communautaires  
du Québec

virage/certifié  
**AVDA**  
membre 2003

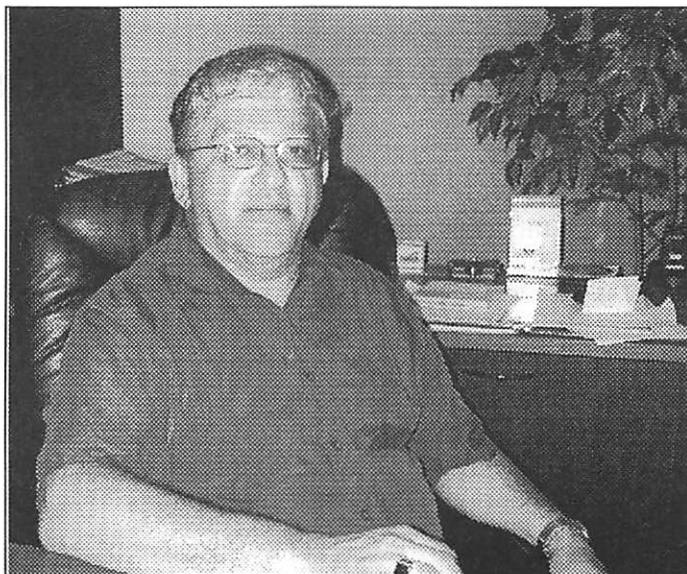


Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



## SOMMAIRE

Résultat de l'élection 2003 .....	3
Le MARS porte le débat sur le bassin versant .....	4-5
Collecte: rappel aux citoyens .....	6
Un changement qui ne va pas sans regret .....	7
Règlements du concours photo .....	10-11
Entrevue avec Pierre Laberge, prêtre .....	12
Rousseau Métal séduit le jury... ..	13
Protégeons les jeunes en emploi .....	14
Campagne de financement du CJE .....	15
Baptêmes et sépultures .....	16
Saint-François fête ses jubilaires .....	17
Une conférence très appréciée.....	18
Cure de jeunesse pour le coeur du village .....	19
Bibliothèque du Rocher .....	19
Bonnes vacances aux Fermières.....	20
Message de la Sûreté du Québec .....	21
Journée d'ouverture du terrain de jeux.....	22
La recette des Fermières.....	23
Les Débrouillards .....	24
Cassy, la bédé.....	25
Au fil des jours .....	26
L'Écho municipal .....	27-43
Norbert Morin nommé adjoint parlementaire .....	44
Les Petites annonces .....	45



Au terme de la mise en candidature, Monsieur Pierre Jean a été élu par acclamation au poste de maire.

## Résultat de l'élection 2003

Les personnes intéressées à déposer leur candidature soit au poste de maire ou encore au poste de conseiller siège N° 5 avaient jusqu'au vendredi 13 juin 2003 à 16 h 30 pour le faire.

À titre de président d'élection, j'ai reçu une candidature au poste de maire et une candidature au poste de conseiller au siège N°5. Donc, dans ces conditions, je me dois de proclamer élu par acclamation: Monsieur Pierre Jean au poste de maire

Monsieur Gaston Garant au poste de conseiller au siège N° 5

La proclamation de l'élection de chacun de ces candidats s'est faite le 16 juin 2003. La loi dit que dans les 30 jours de la proclamation de l'élection les candidats élus doivent prêter serment comme quoi ils vont exercer leur fonction conformément à la loi. Cette assermentation des candidats élus va se faire officiellement à la séance régulière du 7 juillet prochain.

**Yves Laflamme, président d'élection**



### C'est le temps des vacances !



Vos plantes souffrent de la chaleur, votre jardin est assoiffé.  
 Pourquoi ne pas leur donner un petit coup de pouce !!!

Nous avons tout ce qu'il vous faut pour votre jardinage et pour redonner à vos  
 plantes et récoltes un regain de vie. (Engrais, outils de jardinage)



Passez nous voir !







# Dégradation de la rivière du Sud

## Le MARS porte le débat sur le bassin versant

par Raynald Laflamme

La planification du développement de la production porcine doit tenir compte des effets cumulatifs à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la rivière du Sud, un territoire d'une superficie 1927 km<sup>2</sup>. C'est là la première recommandation formulée dans le mémoire déposé, en mai, par le Mouvement des Amis de la Rivière du Sud lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

L'effet pervers du Règlement sur les exploitations agricoles, qui a désigné comme zones d'activités limitées sept des 14 municipalités présentes dans le bassin versant de la rivière du Sud, a pour effet, selon le MARS, de diriger les nouveaux projets de développement vers des

zones situées en amont. Ces zones ont conservé une certaine qualité de l'eau et des habitats aquatiques en raison de l'absence ou de la faible densité de ce type d'activités.

«Comment alors espérer restaurer des cours d'eau dans leur portion en aval alors que l'on

permettra les nouveaux projets de développement de la production porcine dans les secteurs situés en amont», questionne Simon Arbour, biologiste et porte-parole du MARS?

Comme toutes les autres rivières de la région Chaudière-Appalaches, la rivière du Sud est affectée à divers degrés par les impacts du développement de la production porcine. Les observations qui ont été faites sur le terrain par le MARS a permis de dresser les constats suivants: l'eutrophisation du cours d'eau, c'est-à-dire la prolifération d'algues vertes ou brunes accrochées aux roches ou sur la vase de fond causée par les apports excessifs de phosphore; la pollution microbienne associée au ruissellement des épandages de lisiers et aux



Photo: Le MARS

déversements; l'érosion des berges qui charrie des quantités considérables de sédiments durant les périodes de précipitations abondantes; la dégradation de l'habitat du poisson directement associée à l'activité agricole qui a entraîné la disparition de l'omble de fontaine dans la partie en aval de Saint-Raphaël, où la production porcine est la plus répandue.

«La cohabitation entre ces deux espèces (la truite et le porc) sur un même territoire reste à démontrer à notre avis, nonob-



**Auto PLACE**  
MAÎTRE MÉCANICIEN

- Mécanique et carrosserie
- Remorquage 24 heures
- Vente d'auto
- Pièces usagées
- Concessionnaire Argo






**GARAGE SAMSON**

873, Rang Nord Saint-Pierre G0R 4B0

TÉL.: 418 • 248-1422

FAX: 418 • 248-7074



**JOACHIM LAFERRIÈRE**  
**ÉLECTRICIEN INC.**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Raphaël  
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074  
FAX: 418-243-2157



La rivière du Sud: une empreinte indicible dans la topographie du territoire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**

stant la bonne volonté manifestée par les autorités gouvernementales pour garantir la sécurité environnementale du développement de l'industrie porcine», souligne le Mouvement.

Outre ces constats, le MARS s'inquiète de la pression accrue sur les boisés de ferme que cette activité agricole exige en superficie d'épandages. Aussi, l'intensification de la production porcine met en évidence la vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines.

**Seuil maximal**

Afin de garantir la sécurité environnementale du bassin versant de la rivière du Sud, le MARS revendique un seuil maximal qui serait basé sur la proportion des terres servant à l'épandage des lisiers par rapport à la superficie totale du bassin versant. L'organisme questionne l'épandage automnal qui occasionne les problèmes

Photo: Le MARS

les plus importants de ruissellement dans les cours d'eau.

L'acceptation des populations concernées par l'implantation ou l'agrandissement des établissements de production porcine devrait, selon le MARS, être pris en considération par le ministère de l'Environnement dans l'émission du certificat d'autorisation.



Photo: Le MARS

La rivière du Sud dans le secteur Saint-Raphaël a conservé une certaine qualité de l'eau en raison de la faible densité d'entreprises porcines.

tion. Le MARS se dit aussi en faveur d'une certification environnementale qui permettrait aux producteurs qui emploient des méthodes reconnues pour réduire les impacts environnementaux d'obtenir sur les marchés nationaux et internationaux un retour juste sur les investissements consentis pour la protection de l'environnement.

# RIVIÈRE

**RESTAURANT**  
**L'ARRÊT**  
**Stop**

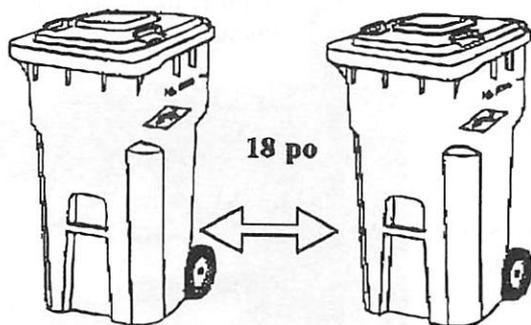
Autoroute 20    Sortie 364  
Berthier-sur-Mer/St-François  
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur   ➤ Loto-Québec   ➤ Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 50 personnes



## Rappel aux citoyens

# Nouvelles consignes pour la collecte sélective



Placez vos bacs droits, face à la rue.

MAX 5 pieds de la rue

Vous avez sans doute remarqué que la collecte des matières résiduelles et recyclables se fait avec le camion muni d'un bras depuis le vendredi 6 juin dernier. Comme il n'y a plus personne à l'arrière du camion pour manoeuvrer les bacs, il est obligatoire de respecter les exigences suivantes, si non ils ne seront pas transvidés.

### Exigences à respecter

- Placer les bacs face à la rue (les roues vers la maison).
- Les placer à une distance maximale de 5 pieds de la rue.
- Laisser une distance de 18 pouces entre les deux bacs.
- Les objets hors du bac ne pourront être cueillis.
- Ne rien placer devant le bac.
- Idéalement, les sortir la veille de la collecte.
- Le couvercle doit être obligatoirement être fermé



**Le Leader canadien par excellence**

La plus vaste sélection  
d'outils manuels et le plus grand choix  
de marques nationales.  
Garant allie savoir-faire  
et créativité depuis plus d'un siècle.

[www.garant.com](http://www.garant.com)

## Lettre ouverte

# Un changement qui ne va pas sans regret

À l'occasion du départ de l'abbé Pierre Laberge, L'Écho de St-François a le plaisir de publier la lettre qu'il nous a fait parvenir. Aussi, vous êtes invités à lire en page 12 l'entrevue qu'il a accordée au journal dans les jours qui ont précédé la fête donnée en son honneur le dimanche 8 juin.



**C**hers Paroissiens et Paroissiennes de Saint-François de Sales,

À l'occasion d'un café-rencontre, monsieur le Vicaire Général du diocèse, l'abbé Charles-Aimé Anctil, expliquait longuement qu'il y aurait bien des changements dans l'ensemble de notre diocèse. Les prochaines années seront particulièrement difficiles avec la possibilité d'avoir 12 prêtres en bas de 65 ans et cela, dès l'an 2006. Nous devons nous attendre à tout.

Il y a deux mois Monseigneur Clément Fecteau me faisait demander par son Vicaire général si j'acceptais un changement de poste en faveur d'un jeune confrère que vous connaissez bien, puisque sa mère est originaire de Saint-Pierre, l'abbé Michel Talbot. Il sera en poste dès le premier août avec la responsabilité de Pastorale en équipe avec Sœur Marie-Paule Bélanger, comme curé des paroisses de Saint-Pierre et de Saint-François.

Personnellement, je serai pour la prochaine année aumônier à l'Hôpital de Montmagny. J'ai accepté volontiers ce projet en concertation avec mon évêque. Il est certain qu'un changement comme celui-ci ne va pas sans qu'il y ait des regrets à quitter ce milieu bien aimé. Mais en devenant prêtre il y a 45 ans, j'avais accepté de servir une église en communion avec

Lors de la célébration soulignant son départ, les enfants ont tenu à dire **Merci!** à l'abbé Pierre Laberge pour son implication dans la vie pastorale de la communauté.

l'évêque qui en est le premier Pasteur. L'abbé Jacques Simard accepte d'être en poste jusqu'à l'arrivée du nouveau curé.

Je vous laisse en vous remerciant de tout cœur pour l'accueil que vous avez eu pour moi au cours de ces trois années.

**Pierre Laberge, prêtre curé**



**JEAN MORIN**

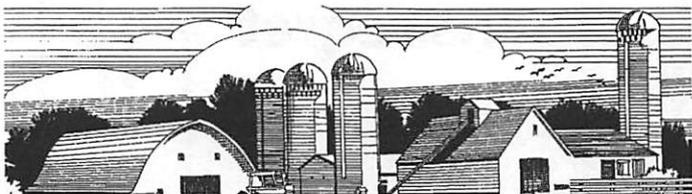
- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

4<sup>e</sup> rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) G0R 3A0

(418)248-8585 (418)266-1309 (418)575-9933 1-877-562-6124



## Tout sur l'actualité bioalimentaire



Le *Bio Clips*, bulletin diffusé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, renferme une foule d'informations très intéressantes. Qu'il s'agisse de recrutement de la main-d'oeuvre au niveau des entreprises agricoles, des tendances des consommateurs au niveau de l'alimentation ou même des voyageurs, d'innovations dans les entreprises agroalimentaires, ce petit bulletin hebdomadaire constitue une petite mine d'or tant pour les organismes œuvrant en développement économique, que pour les commerçants, les propriétaires d'hébergements et les restaurateurs. Évidemment les entreprises agricoles et agroalimentaires seront emballées par les sujets présentés.

Pour lire le bulletin *Bio Clips*, consultez le site Internet suivant : [www.agr.gouv.qc.ca/ae/biocliph.htm](http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/biocliph.htm)

Source: CLD de la MRC de Montmagny

## Les cours d'eau : notre patrimoine collectif



Plusieurs activités effectuées à proximité ou sur le lit des lacs et des cours d'eau causent des dommages considérables au milieu aquatique et à

la faune dont ils constituent l'habitat. À titre d'exemple, mentionnons les remblais de terre, de sable ou de tout autre matériau, la coupe d'arbre ou l'enlèvement de végétation riveraine, le détournement ou le redressement de cours d'eau. Parce qu'ils constituent notre patrimoine collectif, en terres publiques comme en terrains privés, les rives, les cours d'eau et les lacs bénéficient de mesures légales de protection qui interdisent aux personnes d'y intervenir sans détenir toutes les autorisations requises. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

Tél.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

[WWW.MORIGEAU.COM](http://WWW.MORIGEAU.COM)

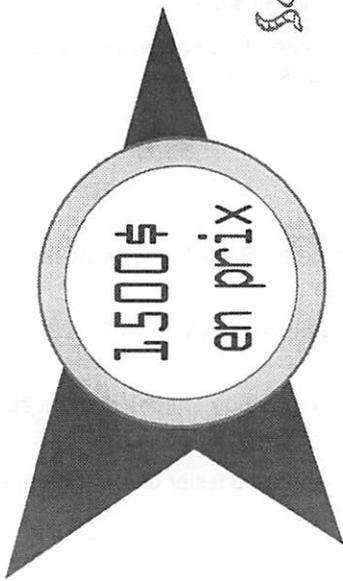


**MORIGEAU • LÉPINE**

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE  
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN  
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine

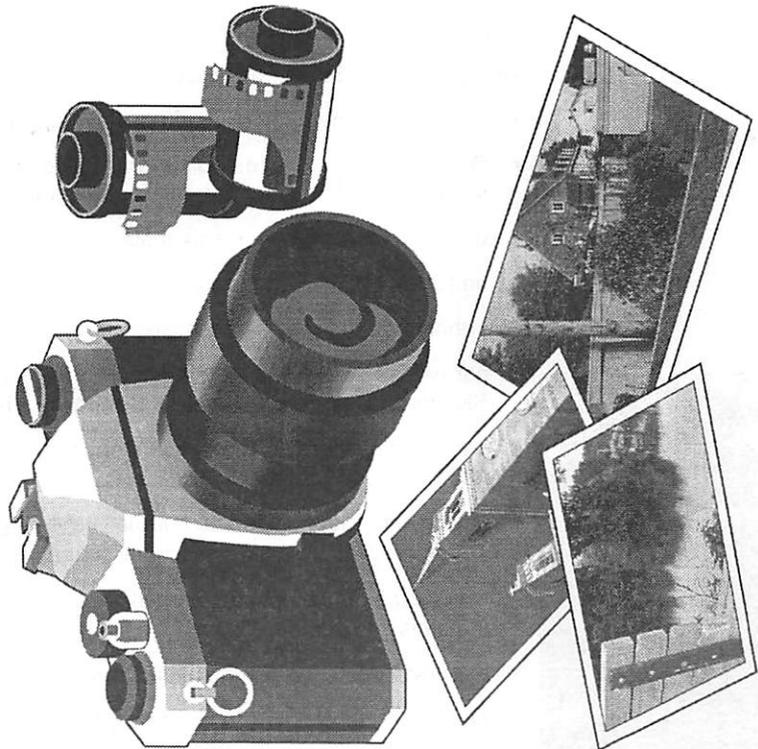
25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec)  
G0R 2G0



## CONCOURS DE PHOTOS AMATEURS

SAINT-FRANÇOIS, NON NULLEU DE VIRE

*Du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2003, envoyez-nous vos photos et  
couragez la chance de remporter l'un des 13 prix d'une valeur de 1500\$.*



**Règlements du concours disponibles  
dans cette édition**

**Participez en grand nombre!**

*Ce concours est organisé par L'Écho de St-François  
dans le cadre de son 10<sup>e</sup> anniversaire.*

**L'ÉCHO  
DE SAINT-FRANÇOIS**



# Concours photographique: Saint-François, mon milieu de vie

## RÈGLEMENTS

### Article 1 - OBJET

Le journal communautaire *L'Écho de St-François*, un organisme à but non lucratif ayant son siège social au 534, chemin Saint-François Ouest à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, organise un concours photographique amateur sur le thème: *Saint-François, mon milieu de vie*.

### Article 2 - DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le 1<sup>er</sup> juin 2003 et prendra fin le vendredi 31 octobre 2003 à 16 heures.

### Article 3 - CANDIDATURES

Seules les personnes résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont éligibles à participer au concours. Dans le cas de personnes d'âge mineur, la signature des parents devra apparaître sur le ou les bulletins de participation.

La participation au concours implique que les auteurs certifient avoir réalisé eux-mêmes les photos et qu'ils acceptent le règlement ci-dessus.

Il est interdit aux membres du conseil d'administration de *L'Écho de Saint-François* et à leur famille immédiate d'y participer.

### Article 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats peuvent soumettre un maximum de cinq (5) photos dans l'une des quatre (4) catégories suivantes: Hiver - Printemps - Été - Automne. Notez bien que les candidats ne peuvent soumettre qu'un maximum de deux (2) photos par catégorie. Les photos soumises, récentes ou anciennes, devront être d'un format horizontal maximum de 12 x 8, noir et blanc ou couleurs. Les photos, les diapositives et les photographies numériques au format vertical (max. 8 x 12) sont acceptées.

Seules les photographies prises à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud seront retenues.

Chaque photo soumise devra être accompagnée d'un dossier comportant:

- l'original ou une photocopie du bulletin de participation dûment rempli et signé;
- la photo originale qui ne doit être ni collée sur un support, ni encadrée et ne comporter aucun signe distinctif pouvant être interprété comme un signe de reconnaissance;
- un titre d'un maximum de six mots;
- un texte descriptif d'un maximum de cinq lignes;

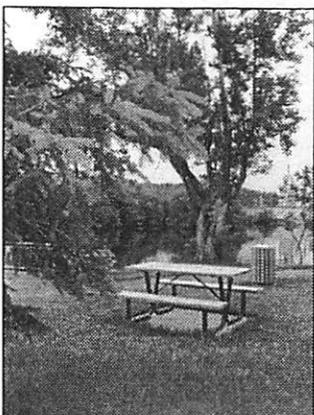
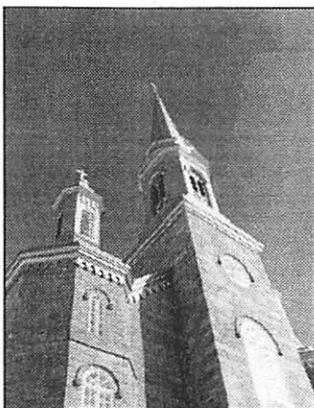
Les photos pourront être transmises:

- par remise sous pli cacheté au bureau de la Corporation municipale de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avec la mention **Concours photographique**;
- par envoi poste avec la mention **Concours photographique** à l'adresse suivante: C.P. 128, Saint-François (Québec) G0R 3A0.
- par courrier électronique au courriel: [echosf@globetrotter.net](mailto:echosf@globetrotter.net). Les photos numériques devront être au format JPEG, qualité maximum, à une résolution de 300 pixels au pouce.

Notez bien que les photos numériques devront être accompagnées d'un dossier de candidature transmis de l'une des deux façons suivantes:

- par envoi poste avec la mention **Concours photographique**;
- par envoi courriel avec la mention **Concours photographique**.

Aucune photo contrevenant le présent règlement ne sera acceptée.





# Entrevue avec Pierre Laberge, prêtre

## Quels souvenirs apportez-vous avec vous de votre passage à Saint-François?

✠ PIERRE LABERGE - Je répondrai en disant que ce fut un passage rapide: trois ans où j'ai été heureux. C'est la beauté de votre pays agricole plein de vie et de parfum avec votre église si rayonnante de fraîcheur et d'harmonie.

- C'est la fidélité et la fierté de nos gens dans leurs engagements.

- Je ne pourrai jamais oublier le dévouement de notre chorale et de la Garde paroissiale. Avec eux nous avons réalisé de magnifiques célébrations.

- Je garderai l'image de votre sacristain Gilles Théberge à l'œuvre depuis 35 ans et plus. Voyant à tout. Doué d'un cœur sensible et dévoué.

- Une rencontre agréable chaque mois où nous nous retrouvions au 3<sup>e</sup> étage du Couvent pour l'assemblage du journal *L'Écho de St-François*. Quelle grande fraternité des bénévoles.

- Un personnage qui continue de m'impressionner, c'est la présence discrète et responsable du médecin de la paroisse, le Docteur Simon Morin.

- Je souligne aussi le dévouement infatigable des membres de la Liturgie.

- Je crois que je n'oublierai jamais les mercredi après-midi de cartes avec le club de l'Age d'Or.

## Quels défis doit relever la communauté chrétienne?

✠ PIERRE LABERGE - Avec la rareté des prêtres et la diminution de la pratique religieuse, notre communauté aura à continuer de se prendre en main le plus tôt possible pour se donner des instruments nécessaires à la vie pastorale et paroissiale: comme marguilliers, gardes paroissiaux, engagés dans la pastorale à tous les niveaux. Nous sommes invités à ne plus attendre des autres mais à donner de sa propre personne selon ses capacités.

C'est peut-être le moment de se poser la question si importante: «Qui suis-je? Quel est mon Dieu? Suis-je logique dans mes choix?»

## Comment doit se préparer la communauté pour bien accueillir son nouveau curé?

✠ PIERRE LABERGE - En premier lieu faire son deuil de celui qui part. En garder un bon souvenir.

Puis regarder en avant pour désirer la présence du nouveau curé avec ce qu'il est avec toutes ses qualités. Ne craignez pas de lui parler. C'est important. Il est un humain qui aura à s'adapter à votre milieu. Un sourire, une parole font tant de bien.

## Comment voyez-vous votre nouveau mandat?

✠ PIERRE LABERGE - Quand mon supérieur, Monseigneur Clément Fecteau m'a invité à un autre poste, je n'ai pas hésité à lui répondre affirmativement considérant mes années nombreuses de service et aspirant un jour à une tâche allégée. Cela s'est présenté plus tôt que prévu. J'espère être utile et j'accepte d'accrocher mon chapeau encore une fois là où je serai heureux. Je crois que le poste d'aumônier à l'hôpital va me plaire.

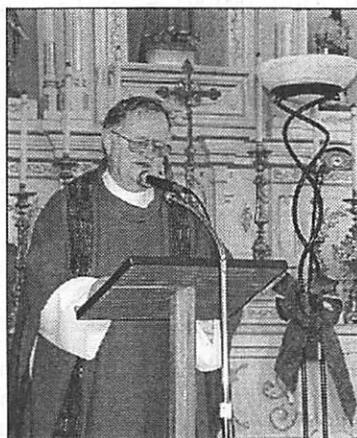
## En terminant, quel message voudriez-vous laisser à la communauté?

✠ PIERRE LABERGE - Je redirais que l'être humain est fait social et religieux. Nous nous devons de garder l'équilibre en tout. Il nous faut cultiver toutes nos aspirations

vers l'idéal proposé par le but que nous nous faisons de la vie. Nous avons un excellent modèle en Jésus ressuscité. Il doit nous marquer un petit peu chaque jour. Faites-en l'expérience. Je vous invite à y croire.

Je vous dis en terminant: «Je crois de tout mon être en Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit.» J'accepte de le servir dans tous mes frères et sœurs.

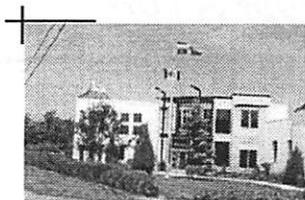
*Que Dieu vous bénisse.*



En trois ans, l'abbé Pierre a su se faire apprécier de la communauté. En remerciements pour sa grandeur de cœur, une lampe torche lui a été remise en gage de reconnaissance.

Salon  
**KARO**  
Coiffure  
Elle et Lui  
Carole Guillemette  
4, rue Boivin, Saint-François  
Québec - GOR 3A0  
418 - 259-7117  
10<sup>e</sup> anniversaire

# Rousseau Métal séduit le jury au concours *Fleurir le Québec*



Rousseau Métal inc.

par Raynald Laflamme

**R**ousseau Métal inc. a remporté au concours *Fleurir le Québec* le prix Reconnaissance dans la catégorie *Aménagement d'une entreprise commerciale*, municipalité de moins de 5000 habitants. L'en-

treprise de Saint-Jean-Port-Joli a séduit le jury par ses îlots de verdure dont l'aménagement crée une ambiance invitante tant pour les visiteurs que pour les employés.

La région n'a remporté aucun autre prix parmi les 22 municipalités, entreprises commerciales, propriétaires de résidences privées ou groupes de bénévoles qui ont été primés lors de l'édition 2002.

Soulignons toutefois que Madame Jeannine Gaudreau de Cap-Saint-Ignace a été propriétaire

finaliste dans la catégorie *Municipalités de moins de 5000 habitants* et que dans cette même catégorie Saint-Jean-Port-Joli a été municipalité finaliste pour l'aménagement du Parc Chanoine-Fleury. En 2001, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait remporté ce prix pour l'aménagement du Parc Morigeau.

La Municipalité a jugé bon de ne pas déposer de dossier de candidature à

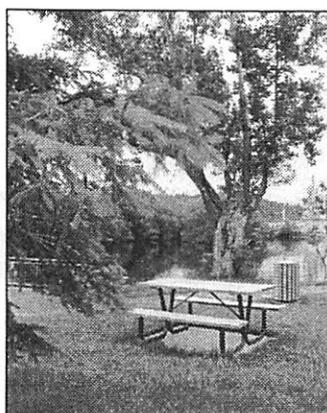


l'édition 2003 dont la période d'inscription se terminait le 13 juin dernier. Elle attendra la fin des travaux d'a-

ménagement du site patrimonial pour déposer un nouveau dossier.

Avec la remise de prix, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation récompense ceux et celles qui se démarquent par leurs réalisations dans le domaine de l'horticulture ornementale et qui contribuent à l'embellissement de leur milieu de vie.

Seules les municipalités peuvent s'inscrire aux prix Reconnaissance et déposer la candidature d'un individu, d'une entreprise ou d'un groupe de bénévoles.



En 2001, Saint-François recevait un prix pour l'aménagement du Parc Morigeau.

FERME HORTICOLE

## Lajoie

- \* Conception, réalisation et entretien paysager
- \* Centre-jardin
- \* Producteur de vivaces et d'annuelles



330, boul. St-Vallier  
Saint-Vallier Qc G0R 4J0  
Tél.: 418 • 884 • 3124



MAÎTRE  
PAYSAGISTE

# Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE  
ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François Ouest  
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7700  
Sans frais: 1 800 463-4877



## Protégeons les jeunes en emploi



Entre le début mai et la fin de septembre, les jeunes sont présents en grand nombre sur le marché du travail. Au cours des quatre dernières années, 50 travailleurs de moins de 25 ans ont perdu la vie suite à un accident de travail. Les employeurs doivent s'assurer que leurs jeunes recrues bénéficient de toute la protection nécessaire en matière de santé et de sécurité du travail. Ils doivent les informer des risques reliés à leur emploi, leur fournir la formation, l'équipement de protection et la surveillance nécessaires. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a fait de la diminution des accidents de travail chez les jeunes une priorité. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.



## BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest  
Saint-François, G0R 3A0  
Tél.: (418) 259-7783

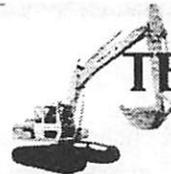
- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN  
TOUTES LES SEMAINES**

# Arnebec

Décor

une division de

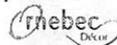


## TERRASSEMENTS Joncas

& Frères inc.

**TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS**

Afin de compléter votre aménagement paysager



vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.



**Venez nous voir!**

Près de la sortie 369  
de l'autoroute 20  
115, rue Principale • St-Pierre  
tél.: 241-5242 / 248-2585  
fax: 241-5248 / 248-8387

N° de license RBQ: 2552 189929

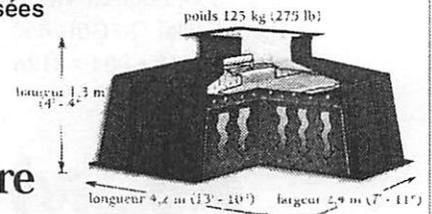
POUR MIEUX VOUS SERVIR,  
NOUS SOMMES OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8 H À 17 H  
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE  
DE 10 H À 16 H

**Une solution performante, simple et compacte**

**Système d'assainissement décentralisé  
pour traiter vos eaux usées**



le  
**Biofiltre**



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
- ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
- ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé  
✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

# Campagne de financement du Carrefour jeunesse-emploi

C'est sous la présidence d'honneur de Mme Isabelle Normand que le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny lance la troisième édition de sa campagne de financement publique ayant pour thème Miser sur la jeunesse, c'est croire en l'avenir. Visant un objectif financier de 22 000\$, les sommes recueillies permettront au CJE de poursuivre sa mission qui consiste à favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes adultes du territoire de la MRC de Montmagny.

Des objectifs précis ont été clairement identifiés dans le cadre de cette campagne de financement, soit

d'aider les jeunes à développer leur employabilité, de les sensibiliser au développement d'aptitudes entrepreneuriales, de favoriser leur mieux-être et de contrer l'exode de nos jeunes. Par conséquent, différents projets novateurs comme la fabrication d'article de bois, la mise sur pied d'émissions radiodiffusées et télédiffusées, le développement d'aptitudes à la communication et l'initiation des jeunes au mouvement coopératif seront concrétisés pour 2003-2004.

Compte tenu des sommes importantes nécessaires à la réalisation de tous ces événements, le Carrefour jeunesse-emploi tiendra différentes activités de financement et invitera les entreprises ainsi que la population de la MRC de Montmagny à donner généreusement. D'ailleurs, le lancement de cette campagne est marqué par un envoi postal majeur qui sera effectué prochainement auprès des entreprises de la région. Mentionnons que Raymond Chabot Grant Thornton s'associe de façon significative à cette campagne en tant que commanditaire officiel.

Rappelons enfin que depuis son ouverture en 1996, le Carrefour jeunesse-emploi accueille annuellement plus de 400 nouveaux jeunes soit en rencontres individuelles ou en groupes.



**LES CONSTRUCTIONS**  
**JEAN BOUCHERÉ**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
Rénovation • Construction  
Résidentielle • Commerciale  
194, rue Principale Ouest  
Berthier-sur-Mer

Tél. et Fax: 259-2628

Licence RBQ  
8000-1316-58

la nouvelle  
GARANTIE  
"MAISONS  
NEUVES"  
APCHQ

## DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

**Epicerie**

Pêcheur ...  
on a des  
**VERS**  
pour vous...

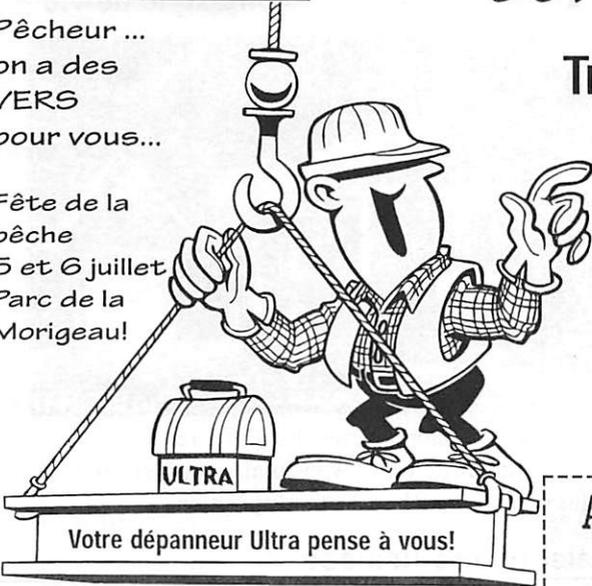
Fête de la  
pêche  
5 et 6 juillet  
Parc de la  
Morigeau!

### Bonnes Vacances!

Très beau choix  
de  
**Bières**  
et  
**Cooler**  
À tous les mois  
Marque vedette  
en spécial!



**FILMS**  
Vidéo,  
DVD,  
et plus...



**Agent autorisé  
de la SAQ**

**Slush, Produits  
Nestlé  
Délicés et saveurs  
variés!**

**Nos heures d'ouverture**

Lundi au jeudi: 6h30 à 22h  
Vendredi et samedi: 7h30 à 23h  
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

**259-7151**

## Baptêmes et sépultures



### Baptême

Le 17 mai 2003, *Chloé Faulkner*,  
fille de Kristopher Faulkner et Patricia Bonneau.

Le 17 mai 2003, *Mélodie Bonneau*,  
fille de Daniel Bonneau et Stéphanie Ringuet.

Félicitations aux heureux parents!

### De retour vers le Père

Le 7 mai 2003, *Gilles Savoie*, 93 ans et 3 mois, époux  
de feu Jacqueline Thibaudeau. Les funérailles  
ont eu lieu le 12 mai.

Le 22 mai 2003, *Lise Chamberland*, 55 ans conjointe  
de Jean-Marie Laplante. Les funérailles ont eu  
lieu le 24 mai.

Le 27 mai 2003, *Lucienne Chamberland*, 84 ans. Les  
funérailles ont eu lieu le 31 mai.

Sincères condoléances aux familles en deuil!

faites  
un  
saut...  
chez

**Mike!**

**CASSE-CROÛTE  
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest  
**Saint-François**  
→ **259-2447**

*Cyber Cat inc.*

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

[www.cybercat.qc.ca](http://www.cybercat.qc.ca)

téléphone: (418) 259-2616

Offrez-vous une  
maison adaptée à  
votre style de vie

No 00-2447

- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : [www.maisonlaprise.com](http://www.maisonlaprise.com)
- Plus de 360 modèles à votre disposition

**Maisons pré-usinées**

240, des Ateliers  
Montmagny  
(418) 248-0401

# Saint-François fête ses jubilaires



a communauté chrétienne de Saint-François n'était pas peu fière le dimanche 15 juin, journée de la Fête des pères, d'accueillir 26 couples jubilaires qui fêtent cette année un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> anniversaire de mariage. Il y avait beaucoup d'animation à l'arrière de l'église avant la célébration. Pour plusieurs, le moment était aux retrouvailles. Puis tour à tour et sous les applaudissements de l'assemblée, les couples ont remonté l'allée centrale pour prendre place dans les bancs décorés pour l'occasion qui leur étaient réservés. L'office était présidé par l'abbé Germain Laplante qui n'a pas manqué de souligner qu'ils étaient des modèles pour les jeunes couples. Un parchemin ainsi qu'un coeur, cadeau de l'abbé Plante, leur ont été remis. Ce fut un beau moment de partage. Félicitations au comité qui a multiplié les contacts pour réunir à nouveau ces hommes et ces femmes à l'église de Saint-François.

**25 ans** Mme Raymonde Théberge et M. Renaud Guimont  
Mme Gilberte Crevier et M. Louis-René Morin  
Mme Sylvie St-Pierre et M. Gilles Rémillard

**30 ans** Mme Claire Nicole et M. Marcel Tanguay

**35 ans** Mme Thérèse Nicole et M. Denis Leblanc  
Mme Claire Lamonde et M. Viateur Malenfant  
Mme Lise Caron et M. Marcel Morin  
Mme Diane Gendron et M. Norbert Morin  
Mme Nicole Allaire et M. Rosaire Simard

**40 ans** Mme Denise Roy et M. Denis Boulet  
Mme Lisette Blais et M. Jacques Campagna  
Mme Yvonne Campagna et M. Jean Corriveau  
Mme Marguerite Campagna et M. Normand Corriveau

**40 ans** Mme Marie-M. Young Blut et M. Pierre Garant  
Mme Monique Campagna et M. Benoît Laflamme  
Mme Claire Théberge et M. Jean-Paul Laflamme  
Mme Marguerite Côté et M. Alphonse Marceau  
Mme Marie-Laure Morin et M. Maurice Nicole  
Mme Yseult Roy et M. Jean-Marie Raby

**45 ans** Mme Madeleine Simard et M. Lorenzo Chouinard  
Mme Marie-Ange Boulet et M. Jean-Marc Paré

**50 ans** Mme Monique Blais et M. René Blais  
Mme Agathe Laflamme et M. Robert Giguère  
Mme Monique Laliberté et M. Maurice Laflamme  
Mme Thérèse Cloutier et M. Jean-Paul Morin

**55 ans** Mme Rachel Gagnon et M. Lauréat rousseau

# Une conférence très appréciée

Le 25 mai dernier, votre comité d'embellissement de Saint-François avait invité monsieur Jean Lamontagne, arboriculteur consultant réputé pour un atelier conférence sur l'importance de l'arbre, l'entretien et la taille des arbres.

Monsieur Lamontagne est un pionnier de l'arboriculture urbaine et y travaille depuis plus de trente ans. Nous avons pu partager une partie de ses vastes connaissances pendant environ 3 heures d'abord par de la théorie et ensuite par une démonstration à l'extérieur.

Monsieur Lamontagne dont la réputation n'est plus à faire possède une longue feuille de route. Il a élaboré des cours en arboriculture pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire. Il agit comme consultant et est responsable entre autres du programme de conservation des milliers d'ormes répertoriés de la Ville de Québec. Il enseigne, il donne des conférences et il a aussi écrit des livres\*.

C'est devant un peu plus d'une quarantaine de personnes que notre conférencier, dans un langage vulgarisé et empreint d'humour, nous a instruit d'abord sur le rôle et l'importance de l'arbre pour ensuite enchaîner sur la structure, l'entretien et la taille des arbres.

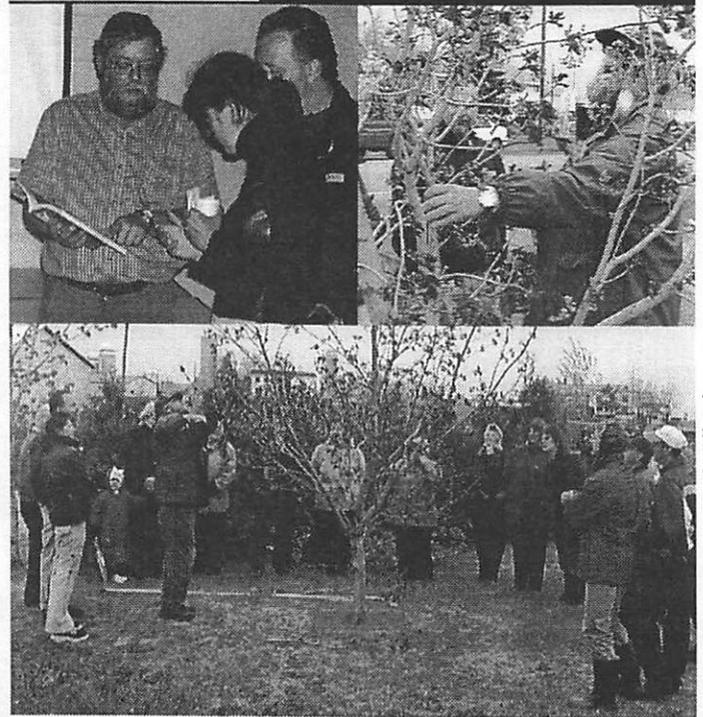
Les gens présents ont pu se procurer de la documentation ainsi qu'une variété de petits arbres à planter qui ont été distribués par la même occasion: des frênes, des chênes, des ormes et des pins.

De nombreuses questions ont été posées lors de la période prévue à cette fin et malgré l'intérêt de l'assistance, nous avons même dû l'interrompre afin de respecter notre horaire et ce, après un dépassement d'une quinzaine de minutes. Une pause a suivi avec un léger goûter où les gens ont pu continuer à poser des questions de façon plus informelle.

Par la suite, malgré une température incertaine, une vingtaine des personnes présentes ont poursuivi la rencontre en assistant à une démonstration de taille des arbres par monsieur Lamontagne à la résidence de Pierre Cauffopé. Là encore, il a pu répondre à de nombreuses questions tout en nous démontrant concrètement une partie de la présentation théorique qu'il venait de nous faire au centre des loisirs de Saint-François.

Le comité tient à remercier tous les gens qui ont participé à la réussite de cette journée soit en l'organisant ou en y assistant.

Des copies de la documentation distribuée lors de cette journée sont disponibles au bureau de la municipalité: *Les rôles de l'arbre sur l'équilibre urbain*, *La taille des arbres fruitiers* par Jean Lamontagne et



Photos-montage: Pierre Cauffopé

**En plus de fournir une mine de renseignements sur l'entretien et la taille des arbres, Jean Lamontagne y est allé d'une démonstration fort appréciée des participants.**

*Le bon arbre au bon endroit* une publication d'Hydro-Québec.

Deux ouvrages publiés par M. Lamontagne sont aussi disponibles dans les librairies :

- *Entretien et taille des arbres fruitiers au Québec* par Lamontagne, Jean & Brazeau, Diane Édition Trécarré
- *Entretien et taille des jeunes arbres au Québec* par Lamontagne, Jean & Brazeau, Diane Édition Trécarré

**Pierre Cauffopé,  
pour le comité d'embellissement**

## **Les Équipements de Ferme**

Jean-Paul Bonneau, prop.

### **Vente & Service**

918, Boul. St-François O.  
Saint-François, G0R 3A0

**Tél.: 418-259-7289**

# Cure de jeunesse pour le cœur du village



Photo: Roger Blais

Plus discrets parce que moins visibles depuis leur début en 2002, les travaux d'aménagement du site institutionnel sont entrés dans une phase qui laisse entrevoir une réalisation dont la communauté pourra s'enorgueillir.

par Raynald Laflamme

La plantation d'arbres, puis plus récemment la pose de la clôture donne déjà son cachet au site, qui est, rappelons-le, l'emblème patrimonial de la MRC de Montmagny. Au

cours de l'été, viendront s'ajouter le trottoir d'ardoise, la pose des panneaux d'identification, l'aménagement horticole puis l'installation du mobilier urbain. Selon le budget disponible l'asphaltage de la voie de circulation et des aires de stationnement viendra compléter l'ensemble à l'automne. Sinon, ces travaux seront réalisés au printemps 2004 afin de livrer le joyau aux yeux des visiteurs lors des célébrations des Fêtes du 275<sup>e</sup>.

Une fois les travaux complétés, le projet aura nécessité l'injection d'un montant de 220 000\$. Plusieurs aides gouvernementales vont amenuiser l'effort des contribuables de Saint-François. Le secrétaire municipal estimait la semaine dernière que les travaux coûteront à la Municipalité entre 100 000\$ et 120 000\$. Le site a été classé Site historique en 1988 par le ministère des Affaires culturelles.

## Bibliothèque du Rocher

### Bonne vacances à tous!

#### Période de vacances

La bibliothèque du Rocher sera fermée du 13 juillet au 9 août; les activités reprendront le lundi 11 août. Prenez note qu'à partir de cette date, la bibliothèque sera fermée le dimanche.

Le nouvel horaire sera donc: ouvert le lundi de 18 h 30 à 20 h 30 et le mercredi de 14 h à 16 h.

#### Belle exposition de photos

*Médecin pelleteur de nuages* de Francis Pelletier

Francis Pelletier manipule aussi bien le bistouri que la plume ou l'appareil photo.

C'est le travail de l'artiste médecin de saisir l'information, de la transformer et de la faire rejaillir sur les gens.

Comme un cliché photographique, il immortalise un moment, une impression et la dévoile.

«Je montre aux gens des choses qu'ils ne voient pas ou ne voient plus».

#### Remerciements

Sincères mercis à mesdames: Nicole Blais Garant  
Christiane Bombardier  
Valérie Savoie  
Nicole Blais

Pour le temps et les nombreux services rendus à la bibliothèque depuis son ouverture.

*Bonnes vacances à tous!*

**Diane Gendron**

### AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES EMPLOYEURS ET DES EMPLOYÉS AFFECTÉS PAR L'ESB — MALADIE DE LA VACHE FOLLE

#### Votre entreprise connaît-elle des difficultés attribuables à la situation de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)?

Le Programme de travail partagé du gouvernement du Canada pourrait vous aider.

#### Qu'est-ce que le Programme de travail partagé?

Ce programme permet aux entreprises d'éviter les licenciements en raccourcissant la semaine de travail, les salaires versés étant réduits en conséquence. Les travailleurs admissibles à l'assurance-emploi (AE) peuvent ainsi toucher des prestations d'AE pour compenser la diminution de leur salaire.

#### Qui peut participer?

Les employés permanents à temps plein ou à temps partiel qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi.

#### Quels sont les critères d'admissibilité pour les employeurs?

Les employeurs doivent exploiter leur entreprise depuis au moins deux ans et être en mesure de démontrer que la réduction des heures de travail est une nécessité temporaire et inévitable, et non une situation saisonnière.

#### Autres mesures pour les employés

Si vous avez perdu votre emploi, vous pourriez être admissible aux prestations d'assurance-emploi. Vous pourriez également profiter des autres programmes et services de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

1 Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre de ressources humaines du Canada de votre localité ou venez nous rencontrer.

2 Pour trouver le bureau le plus près de chez vous, veuillez appeler au 1 800 O-Canada - A15/TTY: 1 800 465-7735

3 Vous pouvez également visiter le site Web de DRHC à l'adresse suivante: [www.drhc.gc.ca](http://www.drhc.gc.ca)



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

autos  
**R.C.L.** INC.



voitures d'occasion

Tél.: 418 • 234 • 6693  
Rés.: 418 • 259 • 2567  
Fax: 418 • 259 • 2942

6, boul. Blais O., Berthier-sur-Mer



# Bonnes vacances aux Fermières

Les Fermières ont terminé leur année lors de l'assemblée générale tenue le 11 juin. Cette réunion fut l'occasion d'honorer celles qui ont participé au succès du Cercle. Lors de la réunion, nous avons nommé l'artisane de l'année : Mme Julienne Corriveau et la fermière idéale : Mme Huguette Paré. Les participantes à notre exposition locale furent récompensées. Le dévouement aux métiers de Mme Gertrude Allaire, Mme Julienne Corriveau, Mme Marguerite Tanguay a été apprécié et des remerciements chaleureux leur ont été adressés. Félicitations à toutes ces personnes qui s'impliquent au sein de notre Cercle. Il y avait élection au poste de présidente et conseillère n° 1. Voici le nouveau conseil d'administration :

- Présidente: Mme Mireille Fournier
- Vice-présidente: Mme Lucienne Roy
- Secrétaire-trésorière: Mme Monique Fiset
- Conseillère n° 1: Mme Doris Garant
- Conseillère n° 2: Mme Lucette Tanguay

Nous avons souligné le beau travail de Rose-Anne Laliberté qui a consacré les six dernières années à l'avancement de notre Cercle. Un merci spécial pour l'or-

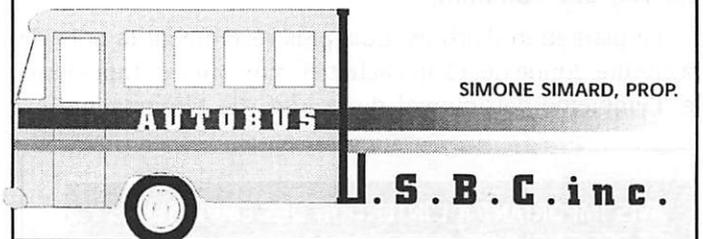
ganisation de notre 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui fut un succès grâce à son dévouement et son travail acharné.

## 325<sup>e</sup> de St-Michel

Le Cercle de fermière de Saint-François a accepté l'invitation de la municipalité à participer à la parade des Fêtes du 325<sup>e</sup> de St-Michel le 17 août. Nous décorerons le char allégorique. Nous vous invitons à venir nous voir.

Tél.: 418 • 259 • 7140  
Télec.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est  
Saint-François, Québec  
G0R 3A0



**PRODUITS MÉTALLIQUES ROY**  
inc.

52, boul. Morigeau  
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711  
Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

## Le Café du Havre

*Bienvenue!*

Ouvert tous les jours  
de 8h à 22h

**Chansonnier  
& vendredi  
samedi soir**

**Hâvre: 259-2953 (8h30-16h30) ou Café 259-2364**  
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

## Message de la Sûreté du Québec

par l'agent Denis Drouin # 7423, MRC de Montmagny

Dans cette chronique, je profite de l'occasion pour vous parler d'une problématique que vivent les citoyens de St-François (secteur village). Le problème est que certains individus circulent dans les rues de la municipalité en VTT et en moto-cross.

Je tiens à rappeler à ces individus que la circulation des VTT et moto-cross est interdite sur les chemins publics ainsi que sur les terrains privés à moins d'avoir l'autorisation du propriétaire dudit terrain.

De plus, ces véhicules hors-route ne doivent traverser le chemin qu'à un endroit prévu par la municipalité et où il y a une signalisation qui le prévoit.

Aussi, si une signalisation routière le permet, ces véhicules peuvent circuler sur la chaussée sur une distance maximale de 500 mètres pour rejoindre un sentier d'un club, une station service ou un autre lieu ouvert au public pourvu que le conducteur respecte les règles de la circulation routière.

Donc, comme vous pouvez le constater, la circulation de ces véhicules est très limitée et leur circulation sur la chaussée n'est permise que lorsqu'il y a des affiches l'autorisant.



Comme les policiers ne peuvent être partout, il est essentiel d'avoir la coopération des citoyens. Lorsque vous êtes témoin d'infraction, vous pouvez nous aviser en ayant pris soin de noter le numéro de la plaque, une description du véhicule et du conducteur si possible. Un policier peut émettre un constat d'infraction au contrevenant. Si le contrevenant conteste son constat, il est possible que vous soyez appelé à la cour, étant donné que le policier n'a pas constaté l'infraction. Nous sommes conscients que cela n'enchantent personne, mais si nous travaillons tous ensemble, nous devrions obtenir de bons résultats. De notre côté, des surveillances plus fréquentes seront effectuées dans le secteur visé et des constats d'infraction seront transmis à tout contrevenant.

En terminant, si vous êtes parents d'adolescents utilisant un VTT, il serait important de les sensibiliser à la sécurité et au respect des biens d'autrui.

## Sécurité des enfants dans l'auto



Les modifications apportées au Code de la sécurité routière font que c'est maintenant la taille de l'enfant en position assise, et non plus son âge, qui sert de critère pour déterminer quels enfants doivent utiliser un siège d'auto pour enfants. Ainsi, tant qu'il n'a pas atteint la hauteur de 63

cm en position assise, un enfant doit utiliser un siège d'auto. Cette mesure fait en sorte que 130 000 enfants de plus doivent utiliser un siège d'appoint et sont maintenant davantage en sécurité. La Société de l'assurance automobile du Québec estime que cette mesure pourrait améliorer de 5% le bilan routier relatif aux jeunes enfants. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

**ENTRETIEN MÉNAGER**

**D**

**PAQUET**

**RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL**

LAVAGE DE TAPIS  
MURS & STORES

DÉCAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER

PRODUITS D'ENTRETIEN  
ETC...

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS  
MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-2559 FAX: (418) 259-2342

## Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2  
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS  
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc  
C. d'A. Ass.



Denise Prévost  
souscriptrice

**AUTO - HABITATION - COMMERCE**

*AF L* : Un choix de confiance  
SERVICES FINANCIERS



## JOURNÉE D'OUVERTURE DU TERRAIN DE JEUX

### Olympiades Parents/enfants

Le terrain de jeu commence enfin, tous les jeunes inscrits au terrain de jeux sont invités à la première journée et ce afin de bien connaître la gang super tri-pante qui les animera tout au long de l'été 2003.

C'est donc le 30 juin 2003 que tu devras te présenter au Centre des Loisirs à compter de 15 h pour voir si tu es un vrai de vrai! Pour cette merveilleuse journée nous avons prévu des Olympiades parents et enfants. Donc en plus d'apporter ton lunch tu devras apporter un parent ou un ami «full vieux» !!!

#### Horaire

- 14h00 Départ de l'autobus des Prairies
- 15h00 Arrivée des Jeunes
- 17h00 Souper (Les Jeunes doivent apporter leur Lunch)
- 18h00 Super Olympiades Parents - Enfants
- 19h30 Fin et Retour en autobus

PLONGÉE DANS LE ROUE DE



#### Le terrain de jeu fait peau neuve

Si vous avez des vêtements (draps, chapeaux, costumes, meubles, perruques et que vous voulez vous en débarrasser, nous les recueillerons à la journée d'inscription. Merci  
Des Surprises vous attendent soyez-y

L'équipe d'animation

### Retour de la pêche dans la Morigeau

La pêche dans la rivière Morigeau est de retour pour une autre année. Les pêcheurs sont conviés sur le site les samedi et dimanche, 5 et 6 juillet. Pour l'occasion la rivière seraensemencée de truites de 8 à 10 pouces. Préparer vos agrès, le poisson vous attend. Une invitation de votre municipalité.



### La Francolière sur Internet

Vous savez sans doute que l'école La Francolière a son site Web: <http://www.cscoatesud.qc.ca/fra>  
Avant le congé d'été, les enseignantes se sont chargées de le mettre à jour. En le visitant à nouveau, vous pourrez y découvrir d'autres projets et plusieurs activités vécues par nos jeunes. C'est beaucoup de travail, nous en sommes bien fiers. Bon été à tous!

Le personnel de l'école

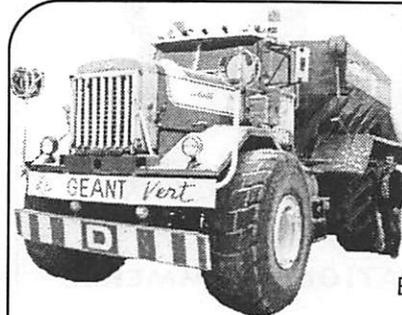
#### MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest  
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744



90226069  
QUÉBEC INC.  
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

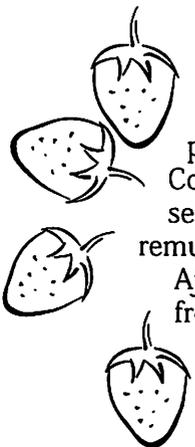
Épandage de pierres à  
chaux agricoles

60, rue Paradis  
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

## Fantaisies aux fraises

- 4 1/2 tasses de fraises
- 3/4 tasse de sucre
- 1 1/2 c. à table de fécule de maïs
- 1 pincée de sel
- 1 tasse d'eau
- 2 c. à thé de jus de citron
- 1 c. à thé de vanille
- crème fouettée
- croûte de tarte déjà cuite



Couper les fraises en deux. Les déposer dans la croûte cuite et refroidie. Combiner le sucre, la fécule de maïs, le sel et l'eau dans une casserole. Cuire en remuant 6 à 8 minutes. Retirer du feu. Ajouter le jus de citron et la vanille. Refroidir légèrement. Verser sur les fraises. Réfrigérer. Avant de servir, garnir de crème fouettée.

**ATTENTION!**  
**ZONE DE FRAÎCHEUR**  
**EN VUE**

bar laitier  
**La Fringale**  
531, rue Piedmont  
à côté de l'église  
La Durantaye  
884-2750

Ne manquez pas de goûter  
notre chocolat artisanal  
**Un vrai régal!**

## MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE

À compter du  
**1<sup>er</sup> septembre 2003,**  
le Centre de service St-Pierre-du-Sud  
modifie ses heures d'ouverture

Voici le nouvel horaire pour le  
Centre de service St-Pierre-du-Sud

Lundi	9 h 30 à 15 h 00
Mardi	9 h 30 à 15 h 00
Mercredi	9 h 30 à 15 h 00
Judi	9 h 30 à 16 h 00
Vendredi	9 h 30 à 20 h 00

Horaire habituel pour le Siège social

Lundi	9 h 30 à 15 h 00
Mardi	9 h 30 à 15 h 00
Mercredi	9 h 30 à 15 h 00
Judi	9 h 30 à 20 h 00
Vendredi	9 h 30 à 16 h 00

### POUR UNE ACCESSIBILITÉ ACCRUE,

LES SERVICES AUTOMATISÉS DESJARDINS:

- Accès D, par téléphone ou par Internet
- le Paiement direct Desjardins
- les guichets automatiques Desjardins



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Rivière du Sud

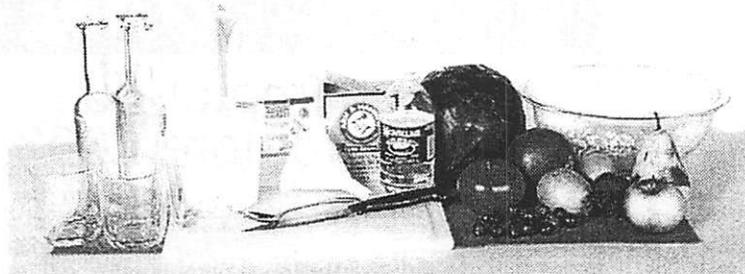
526, chemin St-François ouest  
Saint-François de la Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0  
Tél.: (418) 259-7786

Centre de service St-Pierre-du-Sud  
689, rue Principale  
Saint-Pierre-du-Sud (Québec) G0R 4B0  
Tél.: (418) 248-1927

# LES DÉBROUILLARDS

## Un indicateur naturel

Acide ou alcalin ? Certains végétaux permettent de les distinguer. Ce sont de véritables indicateurs de pH.



### Il te faut :

- Bouilloire
- Grand bol
- Trois verres transparents
- 25 ml de vinaigre
- 25 g de bicarbonate de soude
- Détersif à lessive (en poudre)
- Couteau
- Tasse à mesurer
- Entonnoir
- Bouteille
- Cuillère à thé
- Fruits au choix (Fraise, mûre, lime, canneberge, raisin, kiwi, rhubarbe, framboise, cassis, pomme, cerise, pelure de pêche, pelure de poire, pelure de radis, jus de raisin)
- Légumes au choix (Chou rouge, oignon rouge, tomate, pelure de navet, oignon jaune, pelure de pomme de terre rouge, betterave)

1. Coupe en morceaux le fruit ou le légume choisi. (*Attention, certains fruits et légumes ne sont efficaces qu'avec leur pelure - voir tableau ci-dessous*)
2. Dépose tes morceaux dans un grand bol et verse 2 tasses (500 ml) d'eau

bouillante sur les tranches. Laisse refroidir.

3. À l'aide d'un entonnoir, recueille le liquide coloré dans la bouteille. Ce liquide, c'est ton indicateur de pH.
4. Dans chaque verre, verse 25 ml d'eau et 25 ml d'indicateur à pH.

A) Dans le premier verre, ajoute 50 ml de **vinaigre**. Quelle couleur prend le liquide ?

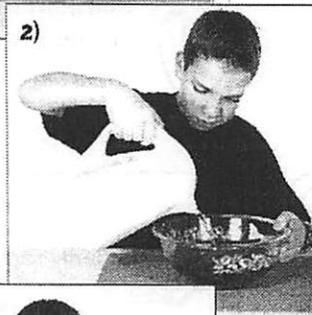
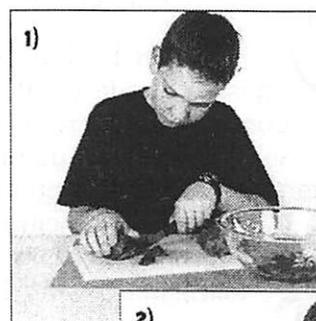
B) Dans le second verre, ajoute une cuillère à thé de **bicarbonate de soude**. Brasse bien. Note la couleur.

C) Dans le dernier verre, dilue une cuillère à thé de **détersif à lessive**. Quelle couleur prend la solution ?

### C'est quoi le truc ?

Le pH est une mesure d'acidité. Par exemple : le lait et le jus de pomme sont légèrement acides, le vinaigre et le jus de citron sont très acides. Quand une solution n'est pas acide, elle est neutre (comme l'eau pure) ou alcaline, comme le bicarbonate de soude et le détersif à lessive.

Dans les labos, on utilise le papier pH (ou papier universel). Ce papier est imbibé de différentes substances appelées «indicateurs». Ces indicateurs changent de couleur à un pH donné. À chaque couleur correspond un chiffre (cela fait quand même plus sérieux de parler d'un pH de 6 que de parler d'un pH «jaune» !) De 0 à 6 c'est acide, à 7 c'est neutre, et entre 8 et 14 c'est alcalin.



Indicateurs	Vinaigre (acide)	Bicarbonate de soude (base)	Détersif à lessive (base)
Pelure de pomme rouge	orange rose	jaune	jaune
Betterave	rouge	violet	brun
Bleuet	rouge	violet	vert
Chou rouge	rouge	vert jaune	vert
Oignon rouge	rose	incolor	jaune
Oignon jaune	incolor	jaune	jaune
Pelure de pêche	orange rose	vert	vert
Pelure de poire	orange rose	vert	vert
Pelure de radis	orange	violet	brun
Pelure de rhubarbe	orange	violet bleu	brun
Tomate	incolor	jaune	jaune foncé
Pelure de navet	rouge - violet	bleu-vert	vert
Jus de raisin	rouge	vert	vert

Compare les couleurs de chacun des fruits et légumes suivants selon leur milieu.

## Bonnes vacances à tous les Débrouillards!



# 2

JUILLET  
0 0 3

# AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1  Fête du Canada	2	3	4 	5 
6 	7 Réunion du Conseil  <b>Fête de la pêche 5 et 6 juillet Parc de la Morigeau!</b>	8	9	10	11  Bac Bleu	12
13 Il n'y a pas de parution du journal l'Écho en août 	14 Tombée du journal 13 août	15  Juillet VACANCES! Comité d'embellissement réunion 19 août	16	17	18 	19
20	21	22	23	24	25  Bac Bleu	26
27 	28	29	30	31		

## Bonnes Vacances!

Prenez note que la Bibliothèque du Rocher est fermée du 13 juillet au 9 août!



## Fleuriste Demontmagny Inc.

- \* FLEURISTE
- \* BOUTIQUE DÉCORATION
- \* SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE  
ADRESSE

Monique Gaudreau, propriétaire  
→ 310, boul. Taché Est, Montmagny  
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 2 juin 2003, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire suppléant, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénald Roy, Auguste Boulet et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire suppléant.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire suppléant.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
LUNDI 5 MAI 2003**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mai 2003 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mai 2003 soit accepté tel que déposé.

**ACCEPTATION DES COMPTES DE JUIN 2003**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Office d'habitation St-François, 10% déficit selon budget .....	10 864,00
Claude Morin, remb. frais déplacement .....	53,20
Bibliothèque du Rocher, contribution municipale 2003 .....	3 150,00
Ministre des Finances, demande relative non-paiement loyer .....	57,00
Sylvain Lamonde, remb. facture détecteur .....	64,40
Ministre des Finances,	



inscriptions registre des propriétaires et exploitants véhicules lourds . . . . .	108,00
Hydro-Québec, éclairage public d'avril 2003 . . . . .	551,45
Remboursement activités loisirs . . . . .	77,70
Québec-Affaires inc.	
souscription campagne financement 2003 inforoute municipale . . . . .	287,56
Soc. Canadienne des postes, envoi circulaires (nouveau service). . . . .	50,71
Fernand Bélanger, frais déplacement 378 km . . . . .	151,20
Régie intermunicipale l'Islet-Montmagny, 3 <sup>e</sup> versement quote-part . . . . .	248,62
Telus Québec, service bureau, garage, Internet . . . . .	418,00
Sylvain Lamonde, remb. frais congrès . . . . .	556,32
Soc. Canadienne des postes, envoi recommandé. . . . .	11,46
Steeve St-Pierre, remb. taxes 2003 (diminution évaluation). . . . .	12,82
Ferme Jemasy1, remb. taxes 2003 (diminution évaluation). . . . .	10,59
Raymond Dumas, remb. taxes 2003 (diminution évaluation). . . . .	11,34
Soc. Canadienne des postes, envoi circulaires (embellissement) . . . . .	50,71
Arbovert Pépinière inc., achat d'arbres (embellissement) . . . . .	1 404,46
Claude Morin, remb. frais déplacement. . . . .	114,80
Jean Lamontagne, conférence taille et arboriculture . . . . .	230,06
Hydro-Québec, électricité	
Usine chloration . . . . .	666,60
Garage . . . . .	387,08
Enseigne 4-chemins . . . . .	30,79
Caserne incendie . . . . .	169,73
Poste pompage Morigeau . . . . .	207,31
Parc Morigeau . . . . .	54,74
	1 516,25
Boucherie Richard Morin, remb. 1 bac bleu, 1 bac vert . . . . .	103,20
Soc. Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho . . . . .	78,48
Ministre du Revenu du Québec, remise de mai 2003 . . . . .	5 100,00
Revenu Canada, remise de mai 2003 . . . . .	3 002,72
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges mai . . . . .	1 071,61
Les Concassés du Cap, enlèvement vidanges mai . . . . .	3 741,19
CARRA, remise de mai 2003 . . . . .	173,05
La Fabrique, loyer juin 2003 (bibliothèque) . . . . .	166,67
Aréo-Feu	
Achat 3 échelles . . . . .	1 781,62
Appareil respiratoire . . . . .	4559,59
	6 341,21

Atelier Mobile Réal Leclerc, réparation siège camion GMC, camion tracteur Ford .....	310,56
BPR, honoraires professionnels, estimation coût projet réfection route 228 .....	3 430,03
Breton Métal, fer .....	202,97
Bureautique Côte-Sud:	
Contrat service photocopieur .....	81,56
Papeterie .....	120,78
CIB, réinstaller serveur configurations (suite à l'achat d'un appareil) .....	57,51
Claude Morin, remb. frais déplacement .....	38,00
Dépanneur Ultra, essence voirie .....	103,22
Desjardins Sécurité Financière, ass. collective juin 2003 .....	1 615,27
Distribution A.B.R., dégraisseur (garage) .....	86,27
Éclairage Raymond, matériel éclairage local accueil .....	405,97
Excavations Chanel & Fils	
Enlever neige .....	103,52
Excavation aqueduc barrage .....	310,57
Ferme A & R Boulet, remb. facture .....	179,80
Ferme Magi senc, 2 <sup>e</sup> versement déneigement rue du Rocher et Site .....	862,69
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement .....	140,80
Gilles Théberge, déneigement Pav. Bédard .....	90,00
Hewitt, réparation excavatrice .....	962,32
Hydro-Québec, électricité	
M. Paroisse .....	655,07
Bi-énergie M. Paroisse .....	44,97
Log. 536 (concierge) .....	155,99
Pav. Bédard .....	53,37
Imprimerie CCL, sac de mise en candidature .....	96,78
ITT Flygt	
Location génératrice + pièces .....	660,71
Matériel ass. eaux .....	281,47
Jocelyne Noël, entretien bureau mai .....	95,00
Laboratoire Environnement LCQ, analyses eau potable, eaux usées .....	279,51
L'Arrêt Stop:	
Essence balai de rue .....	54,18
Essence camion Inter .....	111,00
Lavery De Billy, honoraires dossier équipements supralocaux .....	197,23

Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopette .....	96,03
L'Écho de St-François, pages mun. oct. nov., déc., janv.....	2 415,00
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom .....	10,69
Les Entreprises Lévisiennes, béton bitumineux .....	227,75
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore .....	759,68
Ministre des Finances, 1er versement service Sûreté Québec .....	65 542,00
MRC de Montmagny, 2e versement quote-part .....	22 390,67
Noram, honoraires plan préliminaire mesures d'urgence.....	14 001,99
Office du Tourisme de la Côte-du-Sud, participation monétaire projet d'emploi Marie-Ève Gagné .....	2 784,60
Pagenet, location téléavertisseur juin 2003 .....	314,19
Philiat Blais & Fils, terre tamisée .....	80,52
Pièce d'auto GGM, pièces	
Camion incendie .....	9,31
Petites machineries .....	57,36
Balai de rue .....	57,21
	123,88
Pneus André Ouellet 2000	
monter-démonter pneus excavatrice, balai de rue .....	109,28
Propane GRG, propane caserne incendie .....	171,06
Publicité Plastique Blais, lettrage de vinyle .....	59,81
Réal Huot, matériel aqueduc .....	996,29
REM, pièce	
Ass. eaux .....	107,56
Camion incendie .....	65,26
	172,82
Robert Corbin & Fils inc., honoraires électricien + matériel local d'accueil.....	545,64
Sel Warwick, chlorure de calcium.....	669,79
Simon Grégoire, formation premiers répondants .....	92,00
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers	
Aqueduc .....	9,15
Ass. eaux .....	9,87
Loisirs .....	18,67
Service incendie .....	37,79
M. Paroisse .....	43,50
Local d'accueil .....	144,03
Embellissement .....	189,27
Voirie.....	670,24
	1 122,52
Société canadienne des Postes, 500 timbres .....	276,06

Techmix, asphalte froide . . . . .	553,10
Telus Mobilité, service cellulaire . . . . .	39,43
Thibault, pièces camion GMC . . . . .	28,99
TY Moteurs, pièce:	
Tracteur . . . . .	210,56
Ass. eaux . . . . .	37,85
	248,41
Unibéton, matériau granulaire . . . . .	98,45
Usinaction, refaire pièce (borne fontaine) . . . . .	51,76
Yves Laflamme, remb. frais déplacement . . . . .	80,00
Yvon Montminy, remb. 3 bacs verts . . . . .	154,80
<b>TOTAL:</b> . . . . .	<b>166 783,11</b>

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

### **ASSURANCES GÉNÉRALES**

Les assurances générales de la municipalité sont venues à échéance le 15 mai 2003. Le secrétaire a avisé le Conseil municipal, à la séance régulière du 7 avril dernier, que la Fédération Québécoise des Municipalités était en train de constituer une Mutuelle en assurance pour toutes les municipalités du Québec. D'ailleurs, le secrétaire rappelle au Conseil municipal la soirée d'information sur La Mutuelle annoncée le 27 mai prochain à la salle communautaire au Cap-Saint-Ignace de 19 h 30 à 21 h. Par contre, on ne sait pas quand cette nouvelle alternative sera disponible. Donc, il faut que la municipalité prenne une décision immédiatement. Elle ne peut courir le risque de ne pas être couverte pendant une période de temps.

Est-ce que le Conseil municipal se prévaut de l'article 936.2 du Code municipal qui dit ceci:

«Un contrat d'assurances adjudgé par soumission pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excèdent pas cinq (5) ans. Les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période».

Le secrétaire amène cet article pour souligner au Conseil municipal que les trois dernières années, la municipalité a été en soumissions publiques et les trois dernières années, il n'y a eu qu'un soumissionnaire qui a soumissionné, soit le Groupe PMT Assurances inc. De plus, la municipalité a fait mettre à jour son cahier des charges, à chaque occasion, par une firme spécialisée (Gestarisques inc.), ce qui a entraîné des déboursés pour, en fin de compte, en arriver au résultat ci-haut mentionné.

Voici les conditions de renouvellement du Groupe PMT Assurances inc.:

2003-2004	2002-2003
50 832 taxes incluses	47 200 taxes incluses

Cela représente une hausse des primes de l'ordre de 7% par rapport à l'an dernier.

De plus, le secrétaire transmet aux élus une copie de l'Annexe 1 qui fait partie intégrante des conditions de renouvellement de la police pour la période du 15 mai 2003 au 15 mai 2004. Par exemple, on demande d'inspecter les toitures et de vérifier les systèmes électriques des bâtiments de plus de 30 ans et ce, par des gens qualifiés: On demande également plusieurs autres renseignements:

- sur les ponts et les barrages
- sur les camions autopompes
- sur le ramonage des cheminées

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la municipalité en assurances générales avec la firme de courtage «Groupe PMT Assurances inc.» est rendu à terme depuis le 15 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de se prévaloir de l'article 936.2 du Code municipal qui dit qu'un contrat d'assurances adjugé par soumission pour une période inférieure à cinq (5) ans peut être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excèdent pas cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de renouveler pour une période de un (1) an, soit du 15 mai 2003 au 15 mai 2004, son contrat d'assurances générales avec «Groupe PMT Assurances inc.»;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte les conditions de renouvellement pour la période citée plus haut;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va faire son possible pour satisfaire aux exigences de l'assureur et ce, dans des délais raisonnables.

### **AVIS PUBLICS AU BUREAU DE POSTE**

L'article 431 du Code municipal dit que la publication d'un avis public pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés par résolution. Ces deux endroits sont:

- le hall de la Maison de la Paroisse
- à la Caisse populaire

Comme la Caisse populaire Desjardins de Saint-François interdit maintenant tout affichage dans ses lieux, il faut déterminer un nouvel endroit. Si le Conseil n'a pas d'objection, ce pourrait être au bureau de poste.

CONSIDÉRANT QUE l'article 431 du Code municipal dit que la publication d'un avis public pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud ne permet plus d'afficher dans ses lieux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Réнал Roy  
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne le bureau de poste, situé au 540 chemin St-François Ouest, comme nouveau lieu d'affichage d'avis publics pour des fins municipales locales.

QUE cette nouvelle désignation soit effective dès maintenant.

### **ENTENTE SÉCURITÉ-INCENDIE**

Le secrétaire de Saint-François a expédié au secrétaire de Saint-Pierre un projet d'entente en matière de sécurité incendie. Les seuls changements qui sont apportés à la version du 11 avril dernier se situent au niveau de certaines immobilisations qui ont été enlevées:

- Défibrillateur	5 530\$
- Trousse de premiers soins	815\$
- Camion de sauvetage	2 446\$
<b>TOTAL:</b>	<b>8 791\$</b>

Donc, la valeur résiduelle des immobilisations de Saint-François s'élèverait à 161 685\$ au lieu de 170 476\$.

L'équilibrage de cette nouvelle valeur serait:

Saint-Pierre	32.5%	52 548\$
Saint-François	67.5%	109 137\$

La municipalité de Saint-Pierre rembourserait cette somme de 52 548\$ à la Municipalité de Saint-François à raison de 10 510\$ par année pendant cinq (5) ans. Ce montant serait payable en même temps que sa quote-part annuelle pour les dépenses d'immobilisation et d'opération.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS QUE le Conseil municipal accepte que soit signée l'entente qui lui est présentée par le secrétaire-trésorier le 2 juin 2003 et qui a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service intermunicipal de protection contre l'incendie qui dessert tout le territoire des municipalités parties à l'entente;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud fournisse à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud la liste des noms des pompiers de Saint-Pierre qui désirent continuer à œuvrer en tant que pompiers volontaires;

QUE les personnes autorisées à signer l'entente en matière de protection incendie (les maires et les secrétaires-trésoriers) se rencontrent, signent et arrêtent une date pour débiter;

QUE la centrale CAUCA qui gère les appels d'urgence soit saisie de la couverture de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et que les protocoles d'appels entrent en vigueur à la signature de l'entente;

QUE l'assureur de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud soit avisé de l'addition de la couverture du territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud en matière de protection incendie.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER**

Suite au départ de monsieur Norbert Morin, il faut désigner un membre du Conseil en tant que représentant municipal de la bibliothèque du Rocher. Cette demande provient du Centre régional de services aux bibliothèques publiques – région Chaudière-Appalaches.

À titre informatif, le secrétaire rappelle aux membres du Conseil que la présidente de la bibliothèque du Rocher est Mme Isabelle Collin.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Auguste Boulet  
**APPUYÉ** par monsieur François Létourneau  
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne le conseiller monsieur Yves Laflamme comme représentant municipal de la bibliothèque du Rocher.

**QUE** cette désignation soit effective dès maintenant.

**APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Le 6 mai dernier, le Conseil d'administration de l'O.M.H. de Saint-François a résolu de demander un budget supplémentaire de trente mille dollars (30 000\$) à la Société d'Habitation du Québec. Cette demande de l'Office municipal est faite suite à une révision à la baisse des revenus de loyers de dix mille dollars (10 000\$) et par rapport à la réfection de dix (10) salles de bain pour un montant de vingt mille dollars (20 000\$).

Aussi, dans un tel cas, l'O.M.H. doit faire approuver sa demande de budget supplémentaire et par la Municipalité et par la S.H.Q.

**CONSIDÉRANT QUE** les édifices à logements de la Société d'Habitation du Québec à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont été construits en 1979 et qu'il est normal de rénover certaines pièces après 24 ans d'existence;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Auguste Boulet  
**APPUYÉ** par monsieur Rénaud Roy  
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande d'un budget supplémentaire de trente mille dollars (30 000\$) que l'O.M.H. va présenter à la Société d'Habitation du Québec pour la réfection de salles de bain et suite à une révision à la baisse des revenus de loyers.

**COUVRE-PLANCHER**

Le couvre-plancher du futur lieu d'accueil au rez-de-chaussée de la Maison de la Paroisse a besoin d'être changé. Le matériau à remplacer est du linoléum. Des soumissions sur invitation ont été demandées et voici les résultats:

	Tapis Montmagny	Couvre-plancher Pelletier
Enlever, préparer et pose incluse	1 834,65\$	1 869,16\$

Le Conseil municipal trouve que le matériau «linoléum» est trop dispendieux par rapport à la dimension du couvre-plancher à remplacer dans la pièce. Le Conseil opte pour que soit posé soit du tapis, soit de la tuile. Des démarches en ce sens seront entreprises.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet  
 APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme  
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide  
 d'installer soit de la tuile soit du tapis dans le local d'accueil à la Maison de la paroisse.

QUE le comité d'embellissement et la Société de Conservation du Patrimoine  
 s'occupent de choisir le motif du tapis ou la sorte de tuile requis.

### **HONORAIRES POUR PLAN PRÉLIMINAIRE DE MESURES D'URGENCE**

À la séance régulière du 5 mai dernier, le secrétaire a présenté au Conseil le compte d'honoraires professionnels de la firme «Noram Experts-conseils inc.» pour la production d'un plan préliminaire de mesures d'urgence conformément à la Loi sur la sécurité des barrages (barrage de l'Aqueduc et barrage à Morigeau). Le compte d'honoraires s'élevait à douze mille cent soixante-treize dollars (12 173\$) taxes en sus.

La municipalité avait des interrogations sur le plan qui lui avait été soumis. Aussi, a-t-elle décidé de retarder le paiement de ces honoraires tant et aussi longtemps qu'elle n'aurait pas rencontré les personnes qui l'ont rédigé. Cette rencontre est prévue pour lundi le 26 mai prochain.

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de la firme «Noram Experts-conseils inc.» sont venus rencontrer le Conseil municipal afin d'éclaircir certaines interrogations par rapport au plan préliminaire de mesures d'urgence qu'ils ont préparé;

CONSIDÉRANT QUE les réponses des ingénieurs de la firme aux interrogations du Conseil municipal ont été satisfaisantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
 APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer le compte d'honoraires professionnels, au montant de douze mille cent soixante-treize dollars (12 173\$) taxes en sus, à la firme Noram Experts-conseils inc. telle que la soumission qui avait été retenue à la séance régulière du 13 janvier 2003 (résolution No 016-2003);

QUE le plan préliminaire de mesures d'urgence soit transmis au centre hydrique du ministère de l'Environnement;

QUE ce plan préliminaire de mesures d'urgence réponde à une des obligations découlant de la Loi sur la sécurité des barrages (11 avril 2002).

### **HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR RÉFECTION DE LA ROUTE 228**

En 2001, la Municipalité de Saint-François conjointement avec la Ville de Montmagny, avaient adressé une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Canada/Québec – Volet 2.1 pour la réfection d'une partie de la route 228: du 4 chemins jusqu'à la limite du chemin St-François Est pour Saint-François; Montmagny faisait son bout à elle.

Les deux municipalités avaient fait préparer une estimation du coût des travaux par la firme BPR. Voici les honoraires qui sont présentés:

- Montmagny	3 464,16\$ taxes en sus
- Saint-François	2 981,99\$ taxes en sus

Le secrétaire rappelle aux élus que la demande d'aide financière au programme d'infrastructures Canada/Québec – Volet 2.1 pour la réfection d'une partie de la route 228 avait été refusée faute de ressources financières.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Auguste Boulet

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer les honoraires professionnels au montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (2 981,99\$) à la firme BPR suite à un travail d'estimation de coût de travaux concernant la réfection du chemin St-François Est (du garage municipal à la limite de Saint-François).

### **ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

La firme Lavery, De Billy présente un compte d'honoraires pour les services rendus dans le dossier des équipements supralocaux depuis le 1er mai 2003 jusqu'au 6 mai 2003. La part de la Municipalité de Saint-François se chiffre à un montant de cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt-trois cents (197,23\$).

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par monsieur Régnald Roy

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer en honoraires professionnels, dans le dossier des équipements supralocaux, la somme de cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt-trois cents (197,23\$) à la firme Lavery, De Billy.

La prochaine rencontre par rapport à ce dossier qui évolue lentement est prévue pour mardi le 3 juin prochain.

### **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS**

Au cours des derniers mois, la Fédération Québécoise des Municipalités n'a ménagé aucun effort pour bâtir une solution crédible et durable mettant ainsi un terme à des années troubles en matière d'assurance. Cette solution, c'est «La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)»: un projet unique qui fera de vous les véritables propriétaires de votre propre compagnie d'assurances.

La FQM propose aux municipalités une résolution d'intention d'adhérer à la Mutuelle des Municipalités du Québec. Une copie de ladite résolution est remise aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités ont présenté au ministre des Affaires municipales et de la Métropole un dossier en vue de constituer une mutuelle d'assurance des municipalités – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) (ci-après «La Mutuelle») – une personne morale dont l'objet est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres ainsi que leurs organismes mandataires;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a retenu les services de cabinets spécialisés en assurance, en actuariat et en comptabilité afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de monter un dossier d'envergure qui est de nature à satisfaire les besoins en assurance des municipalités;

ATTENDU QUE La Mutuelle fera de ses membres les propriétaires de leur propre compagnie d'assurance et leur permettra d'obtenir une indépendance relative face aux assureurs commerciaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère moins coûteuse à moyen terme que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu d'y participer à l'expiration des contrats d'assurances actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne son appui à la constitution de La Mutuelle et déclare qu'elle a l'intention d'en devenir membre et de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle à des conditions comparables aux conditions de l'année en cours.

### **SESSION DE TRAVAIL – INTERNET HAUTE VITESSE**

Une réunion de travail va se tenir le 27 mai prochain de 17 h à 19 h 30 au Cap-Saint-Ignace concernant le dossier Internet haute vitesse.

La directrice générale de la MRC de Montmagny, Mme Nancy Labrecque, a préparé un dossier sur le sujet. Il importe que vous en preniez connaissance afin d'être bien préparé pour la réunion.

Cette réunion s'adresse aux maires des municipalités ou à un remplaçant désigné par le Conseil municipal.

La municipalité mandate M. François Létourneau pour assister à cette réunion.

CONSIDÉRANT l'opportunité qui est offerte pour un déploiement de la fibre optique dans l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny en collaboration avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a été en soumission publique pour le déploiement de la fibre optique et que la firme ayant déposé la plus basse soumission est la compagnie TELUS dont le coût révisé (après entente avec la compagnie SOGETEL) pour la MRC de Montmagny serait de 961 084\$, taxes incluses, tel qu'il apparaît sur le formulaire de soumission, et qui inclut l'acquisition du réseau, les équipements de même que les coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien du réseau;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition pour le réseau et les autres équipements nécessaires au déploiement et à l'utilisation de la fibre optique représentent une somme approximative de 586 790\$, plus taxes, pour l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Villages branchés du Québec permet d'obtenir une subvention pour l'acquisition du réseau et des équipements pouvant atteindre 66% des coûts;

CONSIDÉRANT QU'il serait également possible de financer une partie des coûts pour l'acquisition du réseau et des équipements par l'entremise du Pacte rural tel que prévu dans le plan de financement joint en annexe D;

CONSIDÉRANT QUE dans la proposition soumise par la MRC de Montmagny, les coûts approximatifs pour l'acquisition du réseau et des équipements seraient assumés par la MRC de Montmagny alors que les coûts récurrents d'entretien et de gestion annuels seraient assumés par chacune des municipalités selon le tableau de répartition présenté à l'annexe D;

CONSIDÉRANT QUE l'importance stratégique du déploiement de la fibre optique dans l'ensemble des municipalités avec l'objectif de desservir dans une deuxième phase les résidences privées, les travailleurs autonomes et les entreprises manufacturières et de services à un coût comparable à l'ensemble du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet  
APPUYÉ par monsieur François Létourneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fasse savoir à la MRC de Montmagny qu'elle accepte de participer au projet régional de mise en place d'un réseau large bande par fibre optique;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte les modalités de répartition des frais annuels récurrents tels que spécifiés à l'annexe D et s'engage à défrayer la somme annuelle de mille six cent soixante-quinze dollars.(1 675\$) payable en un versement à la MRC de Montmagny et représentant les coûts récurrents annuels de ce projet pour la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate la MRC de Montmagny à poursuivre les démarches pour le projet de déploiement de la fibre optique dans le territoire en collaboration avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE cet accord de principe de la part de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud soit conditionnel à l'obtention d'une subvention du Programme Villages branchés du Québec qui couvre 66% des coûts d'acquisition du réseau et différents équipements;

QUE l'on demande également à la MRC de Montmagny, responsable de la gestion et de l'acceptation des demandes pour le Pacte rural, de considérer le projet de déploiement de la fibre optique comme étant un projet régional dans le cadre du Pacte rural;

QUE la MRC de Montmagny soit autorisée à signer conjointement avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les MRC de Bellechasse et de l'Islet, un contrat de réalisation avec TELUS pour le déploiement de l'autoroute de la fibre optique dans la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

## **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le 20 février 2003, la direction générale de la Sécurité civile avisait la municipalité que la réclamation pour les travaux effectués au pont de la Montée de la Rivière du Sud et ceux à venir pour le pont de la Montée Morigeau avait été enregistrée au programme d'assistance financière relatif aux pluies abondantes survenues les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2002.

Hors, le 9 mai 2003, M. Serge Garon du ministère de la Sécurité publique avise la municipalité qu'à la suite d'une analyse sommaire de la demande d'aide financière, il appert que la réclamation répond aux critères d'admissibilité du programme.

Donc, suite à cette réponse, est-ce que le Conseil est d'accord pour que des démarches soient entreprises pour la réparation à un pilier du pont situé sur la Montée Morigeau?

- Choisir une firme pour la surveillance des travaux
- Demander au ministère des Transports de faire les plans et devis
- Aller en soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique accepte de joindre au décret les travaux identifiés par le ministère des Transports à un pilier du pont sur le chemin Montée Morigeau et qui sont estimés à trente mille dollars (30 000\$);

CONSIDÉRANT QUE ces dégâts ont été causés par les pluies diluviennes du 1<sup>er</sup> et du 2 juillet 2002;

CONSIDÉRANT QUE si les réparations au pont sur le chemin Morigeau sont reportées, les risques d'aggravation de l'état de la structure vont s'amplifier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le secrétaire-trésorier pour demander au ministère des Transports de faire les plans et devis des travaux de réparation à effectuer au pont sur la Montée Morigeau;

QU'une firme d'ingénieurs soit retenue pour la surveillance des travaux;

QUE des soumissions sur invitation soient demandées à différents entrepreneurs qui ont de l'expertise dans le domaine.

#### **FERMETURE DE L'USINE WHIRLPOOL – DEMANDE D'APPUI**

Dans le cadre de ses démarches dans le dossier de fermeture de l'usine Whirlpool de Montmagny, le comité de relance sollicite l'appui des municipalités des MRC de Montmagny et de l'Islet.

Le comité de relance invite les membres du Conseil municipal de Saint-François à adopter une résolution lui manifestant leur appui dans ses démarches visant la recherche de solutions de rechange à la fermeture imminente de l'usine. Actuellement, il y a douze (12) citoyens de Saint-François qui sont à l'emploi de l'usine de Montmagny.

CONSIDÉRANT QUE la société Whirlpool, dans le cadre d'une démarche de restructuration, a annoncé la fermeture de son usine de Montmagny pour l'été 2004;

CONSIDÉRANT le grand intérêt de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour cette usine qui, installée depuis 1867 à Montmagny, et avec ses quelque six cents employés, se trouve au cœur de l'activité économique et de la prospérité de la MRC de Montmagny en tant qu'un des plus importants employeurs;

CONSIDÉRANT la décroissance démographique constante et préoccupante de même que la proportion importante de personnes âgées en hausse;

CONSIDÉRANT QUE douze (12) citoyens de notre municipalité travaillant à cette usine sont ainsi menacés de perdre leur emploi à l'été 2004;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comités cherchent activement des solutions permanentes afin de combler les pertes d'emploi suite à cette fermeture;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité désire apporter son appui à tous les intervenants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet  
 APPUYÉ par monsieur François Létourneau  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:

1. D'appuyer le comité de relance, mis en place et reconnu par l'ensemble des organismes du milieu, dans ses démarches et de l'encourager à poursuivre ses recherches de solutions de rechange à la fermeture inévitable de l'usine Whirlpool de Montmagny prévue pour juin 2004.
2. De transmettre copie de la présente résolution au comité de relance de l'usine Whirlpool de Montmagny.

### **CHANGEMENT DE ZONAGE**

La Société d'Habitation du Québec a entrepris des démarches pour subdiviser le terrain lui appartenant et qui est situé à l'est du bloc famille sur la 4<sup>e</sup> Rue Est. La SHQ va mettre en vente ce terrain de 100' x 160' pour des fins résidentielles. Hors, actuellement, ce terrain est zoné Rf.1 où l'usage ne permet que des édifices à 4, 6, 8 logements et plus. Si le Conseil est d'accord, il faudrait intégrer la partie en rouge sur le plan à la zone Rb.7. Cette zone Rb.7 permet la construction d'unifamiliale isolée, d'unifamiliale jumelée, d'unifamiliale en rangée et de bi-familiale.

Évidemment, si le Conseil est d'accord pour changer le zonage de ce secteur, il va y avoir une démarche à respecter. L'inspecteur municipal va la soumettre sous peu au secrétaire qui, à son tour, va vous la transmettre. Pour l'instant, il suffirait simplement de transmettre une résolution à la SHQ à l'effet que la municipalité va faire les démarches nécessaires pour changer l'usage permis de ce secteur.

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec est propriétaire d'un terrain situé sur la 4<sup>e</sup> Rue Est;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec veut subdiviser le terrain dans le but d'en vendre une partie (100' x 160') à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE l'usage autorisé dans cette zone Rf.1 actuellement ne permet que des édifices à 4, 6, 8 logements et plus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avise la Société d'Habitation du Québec qu'elle va faire la démarche nécessaire pour que la zone identifiée Rf.1 soit intégrée à la zone Rb.7 qui, elle, permet la construction d'unifamiliale isolée, d'unifamiliale jumelée, d'unifamiliale en rangée et de bi-familiale.

### **PROPOSITION D'HONORAIRES POUR VÉRIFICATION 2003-04-05**

La municipalité avait demandé à la firme «Lemieux, Nolet, comptables agréés senc» de lui fournir des prix pour la vérification des livres et la préparation des états financiers pour les exercices suivants:

Municipalité 2003 - 2004 - 2005  
Loisirs 2003 - 2004 - 2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de la firme «Lemieux, Nolet, comptables agréés senc» pour faire la vérification des livres et la préparation des états financiers pour la municipalité et pour «Les Loisirs St-François de Montmagny Inc.»:

Municipalité	2003	2 950 \$ taxes en sus
	2004	3 050\$ taxes en sus
	2005	3 150\$ taxes en sus
Loisirs	2003	725\$ taxes en sus
	2004	750\$ taxes en sus
	2005	775\$ taxes en sus

### **RUE DU ROCHER ET SITE INSTITUTIONNEL**

La majorité des résidents de la rue du Rocher se plaignent du passage de véhicules tout-terrain (4 roues) à grande vitesse sur la rue du Rocher. Cela représente un danger évident pour ceux et celles qui empruntent cette voie. Aussi, les résidents demandent l'appui de la municipalité afin de trouver des solutions qui pourraient atténuer le problème.

Un autre phénomène est rapporté: il y a souvent des excès de vitesse entre le casse-croûte et l'église. Par la même occasion, il y a des rassemblements constants; si ce n'est pas au casse-croûte, c'est dans le stationnement du couvent. Certains demandent si la municipalité ne pourrait pas installer une pancarte dans le stationnement du couvent interdisant le «flânage» entre telle heure et telle heure.

Pour l'instant, le Conseil municipal demande au secrétaire-trésorier de rencontrer le policier parrain de la municipalité, en l'occurrence M. Denis Drouin, pour lui faire part du problème.

Le Conseil favorise l'information à la répression. Il veut une présence accrue des policiers à des heures et des jours stratégiques et ce, particulièrement dans le village. Il veut également que le policier parrain rencontre individuellement certains jeunes identifiés afin de les aviser que si leur comportement ne change pas, la municipalité sera obligée d'établir une réglementation (panneaux de signalisation, dos d'âne, etc.).

### **COLLECTE DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES D'ORIGINE DOMESTIQUE**

La Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles organise une collecte de matières dangereuses résiduelles d'origine domestique samedi le 20 septembre 2003 de 9 h à 15 h au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer.

La collecte s'adresse aux résidences seulement. Les gens devront apporter eux-mêmes leurs matières résiduelles au site d'enfouissement. Si la municipalité est intéressée, elle devra défrayer le coût de distribution du dépliant et mandater une personne pour cette journée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour participer à la collecte de matières dangereuses résiduelles d'origine domestique samedi le 20 septembre 2003 de 9 h à 15 h, au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer;

QUE la municipalité est d'accord pour défrayer le coût de distribution du dépliant et mandater une personne pour cette journée.

### **COLLECTE DE PEINTURES**

Samedi le 7 juin prochain, entre 9 h et midi, les citoyens de Saint-François pourront aller porter leurs restants de peinture au garage municipal. Cette collecte sera offerte tous les samedis entre 9 h et midi sauf pendant la saison hivernale.

Voici les produits qui seront acceptés dans la collecte et ceux qui seront refusés:

#### **Produits acceptés**

- Peinture
- Teinture
- Peinture à métal
- Vernis
- Époxy
- Laque
- Peinture d'aluminium
- Protecteurs à bois et à maçonnerie

#### **Produits refusés**

- Solvant
- Aérosol
- Adhésif
- Goudron
- Peinture granulaire
- Peinture industrielle
- Peinture de signalisation
- Peinture à usage artistique
- Tout autre produit non mentionné dans la liste des produits acceptés

### **RESPONSABLE DU DOSSIER HERBE À POUX**

Monsieur Auguste Boulet est actuellement la personne responsable du dossier «herbe à poux». Est-ce qu'il est prêt à continuer d'occuper cette fonction?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Auguste Boulet comme la personne responsable du dossier "herbe à poux".

### **VARIA**

- Monsieur le Curé Pierre Laberge quitte la municipalité de Saint-François. Son remplaçant est désigné: ce sera monsieur le Curé Talbot. Dans les deux cas, il va y avoir



## Norbert Morin nommé adjoint parlementaire

Le Conseil des ministres a nommé le député de Montmagny-L'Islet, M. Norbert Morin, adjoint parlementaire du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad. L'Écho de St-François félicite monsieur Morin pour sa nomination et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles responsabilités.

### Lutte au Virus du Nil occidental

Dans le cadre de la lutte au Virus du Nil occidental, la population est invitée à signaler les corneilles d'Amérique, les grands corbeaux et les geais bleus trouvés morts récemment ou malades, en composant le numéro de téléphone : 1 800 363-1363. Les oiseaux seront ramassés au besoin et acheminés au Centre québécois sur les animaux sauvages, situé à la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, pour y être analysés. Lorsque la présence du virus aura été confirmée dans une région, il pourra s'avérer qu'il ne soit plus nécessaire de ramasser les oiseaux, mais les signalements continueront d'être essentiels à la surveillance du virus. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

### Déjouons les effets néfastes de l'herbe à poux

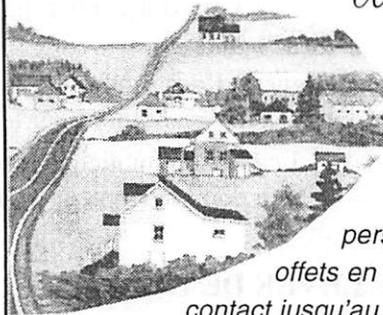
L'herbe à poux est la principale cause d'allergie respiratoire saisonnière. La prévention est un bon moyen de déjouer les effets néfastes de l'herbe à poux. L'arrachage et la tonte avant la floraison, l'utilisation de paillis ou de membranes géotextiles sont des moyens efficaces de contrôler l'herbe à poux. Une fois cette étape réalisée, on peut tenter d'améliorer l'état du sol pour favoriser la pousse des autres espèces déjà en place. L'ensemencement de nouvelles espèces végétales qui vont concurrencer l'herbe à poux peut aussi constituer une solution efficace, économique et esthétique. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

**Ferme  
Porasseny inc. & Saint-François  
Montmagny**

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)  
Landrace, Yorkshire, Duroc/Suivie par le PEG, P.V.S.P.  
Membre du groupe PorcBeq inc.  
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319  
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

### Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique  
et professionnelle à  
l'image et à l'écoute  
des gens d'ici.*

*Des services  
personnalisés entièrement  
offerts en région, de tout premier  
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent  
259-7405

### ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

## AUTOPRO. CARROSSERIE

**GARANTIE NATIONALE**  
tant que vous êtes  
propriétaire  
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté  
Votre satisfaction est la nôtre!*

### GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4<sup>e</sup> Rue, Montmagny  
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072  
Fax: 418-248-7071

**PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE**



## Petites annonces

### PISCINE À VENDRE

Piscine 18 pi. à vendre. Prix demandé: 500\$.  
Tél.: 259-2454.

.....

### MEUBLES À VENDRE

Divers meubles à vendre. Idéal pour chalet, camping ou meubler un appartement pour étudiants. Le tout peut être vendu séparément. Tél.: 259-7261.

.....

### FOIN À VENDRE

Foin en champ à vendre. Prix à discuter. Tél.: 259-2659.

**MONTMAGNYVW.COM**  
VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET

**JACQUES DUMONT**  
DIRECTEUR DES VENTES

**FRANÇOIS MALLARD**  
REPRÉSENTANT

TÉL.: 418 • 248 • 0057



Montmagny  
Volkswagen

Fax: 418 • 248 • 2959

160, boul. Taché Ouest, MONTMAGNY (Québec) G5V 3A5



25, de l'Étang, Saint-François  
Montmagny (Québec) G0R 2G0  
Tél.: 418-259-7710  
Fax: 418-259-7013  
Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com  
fredjean@emballageslm.com

**O bonsoins**

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE  
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

**259-7728**

## Êtes-vous dans la cinquantaine et plus?



Vous connaissez sans doute les changements physiques qui sont associés au vieillissement.

Dès le 16 juin, venez

- vous procurer votre **livret sur les modes de vie gagnants**,
- chercher votre **livret sur la ménopause et l'ostéoporose**
- faire le **test d'évaluation** de vos facteurs de risque d'ostéoporose

**Demandez-les à votre pharmacien!**  
**c'est gratuit!**



en partenariat avec **pharma science**

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h  
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h  
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

**LIVRAISON GRATUITE**



# Gros bagages p'tits bagages

peu importe,  
c'est un  
voyage



Que ce soit pour effectuer des visites éclair à Ottawa, un petit séjour sur les plages du Nouveau-Brunswick, une escapade de ski au Vermont ou le tour de l'Europe, dès que vous quittez votre province de résidence, ne pliez pas bagage sans l'Assurance voyage.

FORFAIT

**multiséjour**

à partir de seulement

Appelez dès maintenant:

**1 877 88vivre**

(888-4873)

ou visitez le site

[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

**34<sup>95</sup>\$**

par personne  
par année\*

\* Des frais administratifs de 10 \$ par police ainsi que certaines conditions et restrictions s'appliquent.

02155F01 (03-05)

ASSURANCE  
voyage



**Desjardins**  
Sécurité financière™

MC: Marque de commerce déposée de Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie

vie, santé, retraite



**Desjardins**

**Caisse populaire Desjardins  
de la Rivière du Sud**